

# SÉANCE DU 13 MARS 2009

## CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 13 MARS 2009 à 20h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### *Administration Générale, Travaux et Vie Associative*

- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET PRINCIPAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE ZAC DE THER
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS DOLENT
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE PAE TILLOY
- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – ZAC ST QUENTIN OUEST
- COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
- AFFECTATION DE RÉSULTAT – BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE – BUDGET PRIMITIF 2009

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE – BUDGET PRIMITIF 2009

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS – BUDGET PRIMITIF 2009

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL – BUDGET PRIMITIF 2009

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PAE TILLOY – BUDGET PRIMITIF 2009

- BUDGET ANNEXE ZAC SAINT-QUENTIN OUEST – BUDGET PRIMITIF 2009

- ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL

- SIGNATURE AVEC L'ÉTAT DE LA CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE RELATIF AU FCTVA

- SIGNATURE PROCÈS VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT DÉCLARÉS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- RÉFORME DU MONTANT DES VACATIONS FUNÉRAIRES

- GESTION TRANSVERSALE DES FINANCES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PAR LA DIRECTION DES FINANCES DE LA VILLE DE BEAUVAIS

- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE E AU PREMIER ADJOINT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009 6574 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

### *Administration Générale, Travaux et Vie Associative*

- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, RÉGULIERS ET OCCASIONNELS, EXTRA MUROS – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence

**AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009 6574.64 – SUBVENTIONS AUX CRÈCHES ASSOCIATIVES**

- STRUCTURES MULTI-ACCUEILS – DATES ET HEURES DE FERMETURE

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE ST-LAURENT

- ACQUISITION PARCELLES BOULEVARD DE L'ILE DE FRANCE

- LOTISSEMENT LA MARETTE – CESSION DE TERRAIN À NEXITY

- P.R.U. SAINT-JEAN CESSION DE TERRAIN À L'OPAC RUE NOTRE DAME DU THIL

- VENTE DU KIOSQUE DE LA GARE AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

- RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. EXTENSION DU KIOSQUE DE LA GARE

- TRANSFERT DES CRÈCHES ÉCLATÉES SAINT-JEAN ET HALTE GARDERIE SAINT-LUCIEN À LA VILLE DE BEAUVAIS

- PROSPECTION HYDROGÉOLOGIQUE POUR LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE ET ÉTUDE DES BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

- REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL SAINT LUCIEN DÉCLASSEMENT ET CESSION DE TERRAIN À L'OPAC

- MODES DE CIRCULATION ALTERNATIFS À LA VOITURE

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

- ÉCOLE OUVERTE – COLLÈGES CHARLES FAUQUEUX ET HENRI BAUMONT

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- EXTENSION DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION

- LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « RÉNOVATION DES VITRINES »

- CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (UCAB)

- PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE RÉSILIATION DE BAIL – BOUCHERIE DU CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE

- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

**Mme LE MAIRE :** Bonsoir à tous ! Si vous voulez bien vous installer, nous allons commencer ce Conseil Municipal. Je vous propose de désigner Hélène de NATTES comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Hélène de NATTES est notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

**APPEL NOMINAL**

Le vendredi 13 mars 2009 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT :** Mme Caroline CAYEUX

**PRÉSENTS :** Mme Caroline CAYEUX, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Eric MARDYLA, Mme Claire BEUIL, M. Sébastien CHENU, M. Olivier TABOUREUX, M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Marie-Anne FIZETGORIN, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Elisabeth LESURE, Mme Sylvie HOUSSIN (Absente jusqu'au dossier n°21, arrivée au dossier n°22), M. Serge ADAM, Mme Odette BLEIN, Mme Malika BOUBEKER, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Hélène DE NATTES, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. François GAIRIN, M. José HIBERTY, Mme Farah JEDDI, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Pierre MICHELINO, Mme Béatrice PERNIER, Mme Francine PICARD, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Philippe VIBERT, Mme Nicole WISSOTZKY, M. Thibaud VIGUIER.

**ABSENTS :** Mme Fatima ABLA, M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT.

**POUVOIRS :** M. Armand BORGNE à M. José HIBERTY, M. Ali DJENADI à M. Franck PIA, Mme Cécile LALOI à Mme Corinne CORILLION, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Thibaud VIGUIER, M. Richard HAUDOIRE à M. Charles LOCQUET, M. Jacques DORIDAM à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Brigitte MOUALEK à Mme Sylvie HOUSSIN (absente jusqu'au dossier n°21, représentée à partir du dossier n°22), M. Mehdi RAHOUI à Mme Anne ROUIBI-GEFFROY.

Date d'affichage	:	20/03/2009
Date de la convocation	:	06/03/2009
Nombre de présents	:	33 jusqu'au dossier n°21 34 à partir du dossier n°22
Nombre de votants	:	40 jusqu'au dossier n°21 42 à partir du dossier n°22

**Mme LE MAIRE :** Vous n'êtes que deux dans l'opposition. Mes chers collègues, vous avez trouvé sur vos tables une motion concernant la sauvegarde de l'identité picarde. Je me propose de vous la lire. Je sais que l'opposition m'en a soumis une autre et nous verrons s'il y a moyen de s'entendre. N'est-ce pas Monsieur VIGUIER ?

« La prochaine organisation administrative est destinée à définir les contours de l'acte 3 de la décentralisation. Le souci d'efficacité de l'action public qui anime chaque élu justifie pleinement une remise en cause de la configuration de notre territoire. En effet, une

clarification de la répartition des compétences entre les différents échelons administratifs répond à une nécessité admise de tous. Pour autant, l'impact d'une éventuelle fusion des territoires régionaux soulève de nombreuses questions au cœur desquelles figure l'avenir de l'unité picarde. C'est pourquoi l'ensemble des membres du Conseil Municipal se mobilise aujourd'hui pour dire oui à la simplification de l'organisation administrative, oui à la clarification des compétences, oui à la lutte contre les financements croisés favorisant une meilleure visibilité des actions menées. Néanmoins, l'ensemble des membres du Conseil Municipal en appelle à une réorganisation territoriale qui soit respectueuse de l'unité fonctionnelle et des territoires, soucieuse de préserver leurs spécificités historiques et naturelles, attentive à la force du sentiment identitaire régional des citoyens. C'est la raison pour laquelle les élus du Conseil Municipal de Beauvais souhaitent exprimer dès à présent leur désaccord quant à l'éventuel projet de fusion territoriale qui aboutirait au démantèlement de la région Picardie et à l'intégration du département de l'Oise au sein de la région Ile-de-France. Ils en appellent à la mise en place d'une vaste concertation dépassant le strict cadre de l'échange technocratique afin que chaque citoyen puisse prendre une part active au débat par la voie d'un référendum ».

Monsieur VIGUIER, je vous donne la parole pour que vous présentiez la vôtre.

**M. VIGUIER :** Tout à fait, et qui nous semble être davantage complémentaire que contradictoire avec celle que vous venez de présenter, Madame le Maire. Notre motion qui s'intitule « *Touche pas à ma région* » est la suivante :

« *Dans le sillage des propositions du rapport Balladur qui préconisent entre autres une diminution du nombre de régions, certains ont avancé l'idée d'un démantèlement et d'une disparition à terme de la région Picardie. De nombreux citoyens et de nombreux élus picards de droite comme de gauche ont fait part de leur opposition à ce projet tant sur le fond que sur la forme. Au-delà et alors qu'un consensus existe pour voir s'améliorer l'organisation politique locale et la rendre plus efficace et plus lisible pour nos concitoyens, on pouvait attendre de ce rapport qu'il prépare une nouvelle étape de décentralisation. C'est loin d'être le cas. Ces propositions principales portent sur la taille des régions, des départements ou des agglomérations, ce qui apparaît comme un enjeu très secondaire. Ce n'est pas d'un nouveau big-bang territorial dont la France et les Français ont besoin. L'important est aux yeux de nos concitoyens de clarifier les compétences et les moyens de chacune des collectivités locales. Une véritable réforme doit avoir pour objectif de clarifier la répartition des rôles de chaque niveau de collectivité. Les régions sont et doivent rester l'échelon des stratégies de développement et de l'innovation, le département, celui des solidarités sociales et territoriales, les Communes et leurs Intercommunalités celui du développement des initiatives locales. L'autre objectif, c'est de donner aux collectivités locales les moyens véritables d'exercer leur mission. Le corollaire indispensable à une réforme territoriale passe par une réforme des finances locales réclamée par des élus de toute obédience. La disparition de la taxe professionnelle est inacceptable parce qu'elle signifie une perte de ressources et d'autonomie financière pour les collectivités locales. Le troisième objectif de la réforme doit être d'organiser les conditions d'une plus grande solidarité entre collectivités riches et collectivités pauvres. Le quatrième objectif est de renforcer la démocratie et notamment la seule proposition allant dans ce sens dans le rapport de la Commission Balladur de proposer l'élection au suffrage universel des conseillers intercommunaux. Les élus du Conseil Municipal de Beauvais souhaitent donc que le faux débat sur le démantèlement de la Picardie soit définitivement abandonné au profit d'un vrai débat sur une réforme des Collectivités Territoriales tant attendue par de nombreux élus de droite comme de gauche.*

**Mme LE MAIRE :** Monsieur VIGUIER, spontanément, vous mélangez pas mal de problèmes. Vous vous éloignez un petit peu du sujet essentiel qu'est une motion pour l'unité de la Picardie. Alors, dans un souci de dialogue, je vous propose,

soit vous, soit Madame ROUBI, de bien vouloir vous isoler quelques instants avec Franck PIA qui est aussi Conseiller Régional, et de voir si les deux motions peuvent s'accorder en faisant un pas l'un vers l'autre. Si vous acceptez, je vous propose de travailler quelques instants ensemble. Je voudrais juste vous signaler, Madame ROUBI, que la délibération 34 – vous le direz à Monsieur VIGUIER tout à l'heure – est retirée parce que les parcelles abandonnées appartiennent à deux propriétaires différents et que les recherches auprès des services fiscaux n'ont pas abouti. Donc, il est opportun de repousser le dossier afin de vérifier ce nouveau renseignement. Je voulais informer mes collègues et vous-même que nous sommes obligés de rajouter un Conseil Municipal le vendredi 17 avril 2009. Si vous le voulez bien, nous allons commencer nos interventions concernant le compte administratif sur le budget principal et puis nous reviendrons éventuellement tout à l'heure sur la décision prise par Franck PIA et Thibaud VIGUIER.

### MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE PICARDE : CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009

La prochaine réorganisation administrative est destinée à définir les contours de l'acte III de la décentralisation.

Le souci d'efficacité de l'action publique qui anime chaque élu justifie pleinement une remise en cause de la configuration de notre territoire. En effet, une clarification de la répartition des compétences entre les différents échelons administratifs répond à une nécessité admise de tous.

Pour autant, l'impact d'une éventuelle fusion des territoires régionaux soulève de nombreuses questions au cœur desquelles figure l'avenir de l'unité picarde. C'est pourquoi, l'ensemble des membres du Conseil Municipal se mobilisent aujourd'hui pour dire :

- Oui à la simplification de l'organisation administrative ;
- Oui à la clarification des compétences ;
- Oui à la lutte contre les financements croisés favorisant une meilleure visibilité des actions menées ;
- Oui à une réforme territoriale accompagnée d'une refonte des finances locales garantissant aux collectivités territoriales les ressources et l'autonomie financière nécessaires ;
- Oui au renforcement de la démocratie avec notamment l'élection au suffrage universel des conseillers intercommunaux.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal, en appellent à une réorganisation territoriale qui soit :

- respectueuse de l'unité fonctionnelle et des territoires ;
- soucieuse de préserver leur spécificité historique et naturelle ;
- attentive à la force du sentiment identitaire régional des citoyens.

**C'est la raison pour laquelle les élus du Conseil Municipal de Beauvais souhaitent exprimer dès à présent leur désaccord quant à l'éventuel projet de fusion territoriale qui aboutirait au démantèlement de la Région Picardie et à l'intégration du département de l'Oise au sein de la Région Ile de France.**

**Ils en appellent à la mise en place d'une vaste concertation dépassant le strict cadre de l'échange technocratique afin que chaque citoyen puisse prendre une part active au débat par la voie d'un référendum.**

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'UNANIMITÉ la motion.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

BUDGET PRINCIPAL

**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu les Décisions Modificatives prises lors des séances du Conseil Municipal 11 juin 2008 et du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter le compte administratif 2008 du budget principal de la Ville arrêté comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses exercice	80 011 147,53	Recettes exercice	85 124 032,29
<b>Total :</b>	<b>80 011 147,53</b>	<b>Total :</b>	<b>85 124 032,29</b>
		Résultat (excédent) <b>5 112 884,76</b>	

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Solde investiss <sup>st</sup> N-1	8 210 459,93	1068 Affect <sup>o</sup> N-1	5 654 866,86
Dépenses exercices	22 983 658,22	Recettes exercice	25 788 250,86
<b>Total :</b>	<b>31 194 118,15</b>	<b>Total :</b>	<b>31 443 117,72</b>
		Résultat (excédent) <b>248 999,57</b>	

**D'où un résultat d'exécution de . . . . . 5 361 884,33 €**  
(5.112.884,76 € + 248.999,57 €)

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de -5 339 056,76 €  
(955.400 € de recettes - 6 294 456,76 € de dépenses),

**Le résultat cumulé est de . . . . . 22 827,57 €**  
(résultat d'exécution + solde des restes à réaliser)

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 4 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, le rapport de présentation du Compte Administratif 2008.*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « EAU » comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	396 402,82	Titres émis	748 665,20
<b>Total :</b>	<b>396 402,82</b>	<b>Total :</b>	<b>748 665,20</b>
		Résultat (excédent)	<b>352 262,38</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis <sup>st</sup> N-1	699 068,82		
Mandats émis	473 284,01	Titres émis	1 457 214,46
<b>Total :</b>	<b>1 172 352,83</b>	<b>Total :</b>	<b>1 457 214,46</b>
		Résultat (excédent)	<b>284 861,63</b>

D'où un résultat d'exécution de ..... + 637 124,01 €

#### RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Dépenses	452 519,45	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	- 452 519,45		

D'où un résultat cumulé ..... + 184 604,56 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE » comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	470 579,36	Titres émis	445 931,99
<b>Total :</b>	<b>470 579,36</b>	<b>Total :</b>	<b>445 931,99</b>
		Résultat (déficit)	<b>24 647,37</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde investis <sup>st</sup> N-1	16 128,52
Mandats émis	20 479,71	Titres émis	16 365,00
<b>Total :</b>	<b>29 479,71</b>	<b>Total :</b>	<b>32 493,52</b>
		Résultat (excédent)	<b>3 013,81</b>

D'où un résultat d'exécution de ..... - 21 633,56 €

#### RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Reports	13 732,52	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser	- 13 732,52		

D'où un résultat cumulé ..... - 35 366,08 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « ZONE DE LA MARETTE » comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	904 399,24
Mandats émis	617 999,73	Titres émis	565 833,96
<b>Total :</b>	<b>617 999,73</b>	<b>Total :</b>	<b>1 470 233,20</b>
		Résultat (excédent)	<b>852 233,47</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis <sup>st</sup> N-1	466 500,79		
Mandats émis	565 833,96	Titres émis	466 500,79
<b>Total :</b>	<b>1 032 334,75</b>	<b>Total :</b>	<b>466 500,79</b>
Résultat (déficit)	<b>565 833,96</b>		

D'où un résultat d'exécution de ..... + 286 399,51 €

#### RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Reports	710 014,21	Reports	0,00
Soldes restes à réaliser	- 710 014,21		

D'où un résultat cumulé ..... - 423 614,70 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	177 098,25
Mandats émis	225 753,22	Titres émis	249 624,10
<b>Total :</b>	<b>225 753,22</b>	<b>Total :</b>	<b>426 722,35</b>
		Résultat (excédent)	<b>200 969,13</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis <sup>st</sup> N-1	61 893,95		
Mandats émis	225 753,22	Titres émis	
<b>Total :</b>	<b>287 647,17</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>
Résultat (déficit)	<b>287 647,17</b>		

D'où un résultat d'exécution de ..... - 86 678,04 €

### RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Reports	10 720,00	Reports	0,00
Soldes restes à réaliser	- 10 720,00		

**D'où un résultat cumulé ..... - 97 398,04 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe «LOTISSEMENT DE BINCHE » comme suit :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	59 397,34
Mandats émis	42 345,02	Titres émis	0,95
<b>Total :</b>	<b>42 345,02</b>	<b>Total :</b>	<b>59 398,29</b>
		Résultat (excédent)	<b>17 053,27</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis N-1	0,00		
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>
Résultat (déficit)	<b>0,00</b>		

**D'où un résultat d'exécution de ..... + 17 053,27 €**

### RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	0,00		

**D'où un résultat cumulé ..... + 17 053,27 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « LOTISSEMENT LES RIGALLOIS » comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	468 766,14
Mandats émis	414 168,72	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>414 168,72</b>	<b>Total :</b>	<b>468 766,14</b>
		Résultat (excédent)	<b>54 597,42</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis <sup>st</sup> N-1	0,00		
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>
Résultat (déficit)	<b>0,00</b>		

D'où un résultat d'exécution de ..... + 54 597,42 €

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Reports	18 380,08	Reports	0,00
Soldes restes à réaliser	- 18 380,08		

D'où un résultat cumulé ..... + 36 217,34 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMpte ADMINISTRATIF 2008

BUDGET ANNEXE ZAC DE THER

## MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « ZAC DE THER » comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1 (excédent)	280 511,53		
Mandats émis	47 513,74	Titres émis	331 464,00
<b>Total :</b>	<b>328 025,27</b>	<b>Total :</b>	<b>331 464,00</b>
		Résultat (excédent)	<b>3 438,73</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis <sup>st</sup> N-1	17 881,06		
Mandats émis	0,00	Titres émis	17 881,06
<b>Total :</b>	<b>17 881,06</b>	<b>Total :</b>	<b>17 881,06</b>
Résultat (déficit)	<b>0,00</b>		

D'où un résultat d'exécution de ..... + 3 438,73 €

En l'absence de restes à réaliser,

**Le résultat cumulé ..... + 3 438,73 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMpte ADMINISTRATIF 2008

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL

## MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,



Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe «LOTISSEMENT AGEL» comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	586 097,75
Mandats émis	3 672 665,99	Titres émis	4 474 822,06
<b>Total :</b>	<b>3 672 665,99</b>	<b>Total :</b>	<b>5 060 919,81</b>
		Résultat (excédent)	<b>1 388 253,82</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis <sup>e</sup> N-1	557 675,79		
Mandats émis	4 121 796,57	Titres émis	5 000 000,00
<b>Total :</b>	<b>4 679 472,36</b>	<b>Total :</b>	<b>5 000 000,00</b>
		Résultat (excédent)	<b>320 527,64</b>

**D'où un résultat d'exécution de . . . . . 1 708 781,46 €**

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Reports	3 025 734,27	Reports	416 921,74
Soldes restes à réaliser	- 2 608 812,53		

**D'où un résultat cumulé . . . . . - 900 031,07 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008

BUDGET ANNEXE Z.A. DES CHAMPS DOLENT

## MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe «ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS DOLENT» comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	710 495,48
Mandats émis	684 691,85	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>684 691,85</b>	<b>Total :</b>	<b>710 495,48</b>
		Résultat (excédent)	<b>25 803,63</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde investis <sup>e</sup> N-1	319 110,82
Mandats émis	372 000,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>372 000,00</b>	<b>Total :</b>	<b>319 110,82</b>
Résultat (déficit)		<b>52 889,18</b>	

**D'où un résultat d'exécution de . . . . . - 27 085,55 €**

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	0,00		

**D'où un résultat cumulé . . . . . - 27 085,55 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008

### BUDGET ANNEXE PAE TILLOY

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe « PAE TILLOY » comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	0,00	Titres émis	45 870,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>45 870,00</b>
		Résultat (excédent)	<b>45 870,00</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde investiss <sup>st</sup> N-1	0,00
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>
Résultat (déficit)	<b>0,00</b>		

D'où un résultat d'exécution de ..... + 45 870,00 €

#### RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Reports	382 000,00	Reports	0,00
Soldes restes à réaliser	- 382 000,00		

D'où un résultat cumulé ..... - 336 130,00 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008

### ZAC SAINT QUENTIN OUEST

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2008 créant et approuvant le budget primitif 2008,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2008 du Budget Annexe «ZAC SAINT-QUENTIN OUEST» comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	53 138,00	Titres émis	53 138,00
<b>Total :</b>	<b>53 138,00</b>	<b>Total :</b>	<b>53 138,00</b>
		Résultat (excédent)	<b>0,00</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde investiss <sup>st</sup> N-1	0,00
Mandats émis	53 138,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>53 138,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>
Résultat (déficit)	<b>53 138,00</b>		

D'où un résultat d'exécution de ..... - 53 138,00 €

## RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Reports	889 120,50	Reports	0,00
Soldes restes à réaliser	- 889 120,50		

D'où un résultat cumulé ..... - 942 258,50 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme LE MAIRE :** Mes chers collègues, avant de céder la parole et la présidence de notre assemblée à notre collègue Jean-Marie JULLIEN, je souhaite vous exposer en 4 points clairs et succints la teneur de ce compte administratif 2008 qui représente le bilan comptable et financier de l'année écoulée. Je profite également de ce Conseil Municipal pour rendre hommage à la Direction du Service des Finances, à l'ensemble des chefs de service et à notre collègue Jean-Marie JULLIEN pour la qualité de leurs prévisions budgétaires et le professionnalisme avec lequel ils ont mis en application jour après jour les décisions budgétaires qui ont été prises. Les 4 points essentiels qu'il faut retenir de ce compte administratif et qui structurent son architecture sont d'abord :

- des résultats 2008 excédentaires (je reviendrai dessus) ;
- un bilan du budget principal qui démontre la sincérité budgétaire de nos prévisions ;
- un encours de la dette stabilisé au niveau atteint en 2006 et qui reste conforme aux moyennes nationales des autres communes ;
- un programme annuel de 20 millions d'euros en matière d'investissement, programme à hauteur de nos ambitions et conforme à nos capacités financières.

#### 1. Des résultats 2008 excédentaires

La consolidation des 12 budgets de la Ville de Beauvais fait ressortir un résultat d'exécution au 31 décembre 2008 excédentaire de 7,9 millions d'euros, dont 5,4 millions d'euros relèvent du budget principal. Précisons que ces 7,9 millions d'euros d'excédent sont un bien nécessaire puisqu'ils permettent de financer la plus grande partie des restes à réaliser, c'est-à-dire des travaux en cours qui totalisent 10,4 millions d'euros et qui sont à régler dans le courant de l'exercice 2009.

#### 2. Un bilan du budget principal qui démontre la sincérité budgétaire de nos prévisions

Le résultat d'exécution est excédentaire de 5,4 millions d'euros, principalement en raison d'abord : - des recettes de fonctionnement qui dépassent les prévisions budgétaires. Ce sont 85 124 032 euros qui ont été perçus en 2008, soit un chiffre qui dépasse nos prévisions de +1,27 %. Ce dépassement de la prévision en matière de recettes ne s'explique pas par un événement quelconque, mais simplement par la volonté de la Municipalité de ne pas surestimer ses recettes.

- des dépenses de fonctionnement ensuite qui sont inférieures aux prévisions, ce sont 80 011 148 euros qui ont été dépensés, soit 4,7 % de moins que prévu. Là encore, à noter que si les prévisions ne sont pas atteintes, ce n'est pas en raison d'un événement quelconque, mais simplement de notre capacité à ne pas sous-estimer nos dépenses.

#### 3. Un encours de la dette stabilisé au niveau atteint en 2006 et qui reste conforme aux moyennes nationales des autres Communes

L'encours de la dette au 31 décembre 2008 du budget principal atteint 68,9 millions d'euros, montant qui est constant par rapport au niveau atteint fin 2006, je rappelle pour mémoire 68,8 millions d'euros. L'encours de la dette

représente fin 2008 à Beauvais 83,08 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau proche de la moyenne nationale constatée fin 2007 de 80,78 %. S'agissant de l'annuité de la dette, ce même ratio atteint fin 2008 à Beauvais 10,76 %, niveau similaire à celui de la moyenne nationale constatée fin 2007 de 11,23 %.

#### 4. Un programme annuel de 20 millions d'euros en matière d'investissement, programme à hauteur de nos ambitions et conforme à nos capacités financières

Les projets d'équipements portés par la Ville ont totalisé 20 millions d'euros en 2008, parmi lesquels on peut citer 4 500 000 euros pour le Complexe aquatique, 170 000 euros pour l'avenue de l'Europe, 121 000 euros d'aménagements du Parc Dassault, 117 600 euros d'acquisitions au Centre Commercial Camard (c'est l'opération de rénovation urbaine), 87 000 euros d'aires de jeux, 160 800 euros de mobilier pour les Ecoles et Centres de restauration, 95 600 euros d'aménagements de pistes cyclables, 93 600 euros de réfections des cours de tennis Kennedy, 90 600 euros d'aménagements en faveur des jardins familiaux, 50 904 euros pour la Mairie annexe Saint-Jean (là aussi, c'est une opération ORU) comme les réaménagements des rues Verne et Sartre pour 85 568 euros, comme l'aménagement des rues Rabelais et des abords du Parc Berlioz 740 053 euros, comme les aménagements des abords du Centre commercial Rostand pour 307 904 euros, comme également enfin les aménagements de parkings et de trottoirs pour 75 190 euros. Enfin, 105 700 euros de travaux pour la vidéo-protection, 265 700 euros de programmes annuels d'éclairages publics, 184 300 euros de programmes annuels d'équipements de chauffage des bâtiments communaux dont les écoles, 141 000 euros de rénovations pour la salle Jacques Brel (à nouveau l'opération de rénovation urbaine), 418 900 euros de déploiement de la boucle locale et de la fibre optique, 200 300 euros pour le giratoire de la rue Curie, 718 400 euros de programmes annuels au titre des revêtements de chaussées et de trottoirs, 726 000 euros de fonds de concours pour le raccordement à l'A16, 450 000 euros de fonds de concours versés au CCAS pour le rachat du CAEP, 111 000 euros de fonds de concours en faveur des commerçants avec l'opération « Rénovation des vitrines », 307 059 euros de travaux de renforcement du réseau d'eau, 145 000 euros d'aménagements pour la Zone de la Marette, 225 000 euros d'aménagements pour la Zone de la Longue Haie, 413 000 euros d'aménagements pour la Zone des Rigallois, 3 420 000 euros d'aménagements pour la Zone Agel et 684 000 euros d'aménagements pour la Zone des Champs Dolent. Désolée pour cette liste qui pourrait ressembler à du Prévert, mais, mes chers collègues, c'est l'ampleur des travaux qui ont été réalisés sur cette Ville. En conclusion, la majorité Beauvais Pour Tous que je préside au sein de ce Conseil Municipal peut être fière d'un compte administratif sérieux et qualitatif qui prouve que nous gérons avec précision et rigueur les deniers publics et donc l'argent des Beauvaisiens. Je vous remercie et je vais, comme c'est la règle, céder la présidence à Jean-Marie JULLIEN, Premier adjoint chargé des finances.

**M. JULLIEN :** Madame le Maire, mes chers collègues, à mon tour, Madame le Maire, de vous remercier de vos compliments qui doivent rejaillir essentiellement sur tous les agents municipaux qui ont participé au bon résultat que vous évoquez et je tenais à souligner cette excellente participation de l'ensemble des employés municipaux. Comme vous le savez, mes chers collègues, si le vote du budget est l'exercice de prévision de nos ressources et de nos dépenses pour l'exercice futur, le compte administratif est la présentation de la façon dont nous avons exécuté ce budget en tenant compte de tous les événements qui se sont déroulés durant l'année écoulée. Et bien, mes chers collègues, je dirais que cette exécution est une bonne exécution. En effet, malgré les contraintes et les difficultés que connaît l'ensemble de nos Collectivités Territoriales, nous avons su préserver en 2008 les équilibres nécessaires à la bonne gestion de l'argent de nos concitoyens. Alors, bien sûr, il a fallu quelquefois ne pas céder aux

demandes supplémentaires, même si elles étaient justifiées, obéissant ainsi à une règle de bon sens qui dit que lorsqu'on a 3 sous, on n'en dépense pas 4, ce qui suppose une certaine rigueur, voire même une rigueur certaine. Il n'était pas question, mes chers collègues, de laisser filer des déficits de fonctionnement et c'est ainsi que la vigilance apportée tant en ce qui concerne le travail sur les recettes de fonctionnement qui ont légèrement dépassé nos prévisions budgétaires de 1,27 %, qu'en ce qui concerne la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ramenées à 4,7 % de moins que les prévisions, tout ceci a permis de dégager un excédent de fonctionnements supérieur à 5,1 millions d'euros et ainsi de financer entièrement le solde du besoin de financement de la section d'investissement. J'attire votre attention, mes chers collègues, sur le fait que grâce à cet excédent, le programme d'emprunts qui avait été voté à hauteur de 18 millions d'euros n'a été mobilisé qu'à moins de la moitié, soit 8 millions d'euros. Dans de telles conditions, le solde de la dette en capital a été stabilisé à hauteur de 68,8 millions d'euros pour le budget principal et cette stabilisation se poursuit depuis 4 ans comme vous avez pu le voir sur le tableau figurant page 12 de votre rapport de présentation. Alors, à la faveur de la crise, certaines collectivités ont pu avoir de légitimes craintes sur la répartition de leurs emprunts et je citerai cette notion d'emprunts dits toxiques, c'est-à-dire avec des formules variables complexes non maîtrisées aboutissant à des augmentations abusives de taux d'intérêt. Je vous le dis sans ambages, les offres mirobolantes de swap ou de conversion de nos emprunts selon des formules risquées ont été écartées depuis 3 ans, ce qui a complètement assaini notre endettement et renversé le rapport de dettes à taux variable avec celui de dettes à taux sécurité, notamment à taux fixe. Pour information, la dernière situation au 28 février 2009 s'établissait, tous budgets confondus, c'est-à-dire le principal et les annexes, à un rapport de taux fixe de 60,6 % contre 39,4 % de taux variables entièrement sécurisé. Mais, bien sûr, cette rigueur budgétaire constatée par le compte administratif que je vous soumetts aujourd'hui ne s'est pas exprimée au détriment du service public municipal. Madame le Maire vous le rappelait tout à l'heure, de nombreux investissements ont été mis en œuvre en 2008 et ce, avec un taux de réalisation de 73,69 % en excluant le projet de refinancement qui s'est avéré inutile compte tenu des éléments que je vous ai indiqués à l'instant. Mais, tous ces indicateurs ne doivent pas nous inciter à un optimisme béat. Il faut continuer à demeurer vigilants dans nos budgets et centrer l'effort sur ce qui est le plus nécessaire comme cela a été indiqué dans les débats du projet de budget 2009 voté en décembre dernier. L'Etat quant à lui nous incite aujourd'hui à participer à l'effort de relance de l'économie. Nous en verrons une manifestation tout à l'heure dans le cadre de la délibération numéro 22, mais cela restera dans le cadre des crédits supplémentaires dont nous aurons l'anticipation dans la droite ligne de notre programme d'investissement sans céder à la facilité. Certes, en m'adressant à notre opposition qui était présente à la Commission des Finances, je conçois fort bien qu'elle ne souhaite pas approuver ce compte administratif parce qu'elle n'a pas voté le budget primitif 2008 et je reprends d'ailleurs les propos qui ont été tenus ce jour-là, mais je ne crois pas nécessaire, voire même utile au débat de se relancer dans des propos ou remarques que nous avons largement entendus dans cette enceinte au cours de l'année écoulée. Je le rappelle clairement, si le budget primitif est l'occasion de confronter projets de majorité contre projets d'opposition, le vote du compte administratif est l'occasion et doit être l'occasion de vérifier si les budgets votés ont été correctement exécutés par l'ordonnateur (en l'espèce, la Municipalité présente) et c'est l'objet du débat de ce soir. Un dernier mot, mes chers collègues, sur la procédure de discussion et de vote, comme Madame le Maire devra légalement se retirer de la salle du Conseil au moment des votes des 12 comptes administratifs, je vous propose, mes chers collègues, un débat unique sur l'ensemble de ces comptes administratifs puis, après le retrait de Madame le Maire, la succession des 12 votes. Je vous remercie de votre attention, le débat est ouvert.

**Mme LE MAIRE :** Mes chers collègues, je me suis trompée tout à l'heure, je ne peux pas passer la présidence à Jean-Marie JULLIEN sans un vote. Excusez-moi, je vais vous proposer de voter pour élire Jean-Marie JULLIEN Président de séance. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? À l'unanimité, mon cher Jean-Marie, tu deviens Président de séance. Bravo !

**M. JULLIEN :** Je vous remercie de votre confiance. Alors, quelles sont les interventions ? Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER :** Oui, Madame le Maire et chers collègues, même si ça désole un peu Monsieur JULLIEN, on va quand même dire quelques mots du compte administratif de l'année 2008, notamment celui relatif au budget principal. A l'heure où notre assemblée communale est en mesure de faire un point complet sur votre exercice budgétaire pour l'année 2008, c'est peu de dire que nous ne partageons pas votre optimisme, votre enthousiasme, Madame le Maire, ni celui de votre adjoint aux finances. Nous avons dénoncé les années précédentes la disparition progressive des capacités d'autofinancement de notre Ville, le fait que pour la première fois en 2007, l'épargne nette de la Commune soit passée en négatif, alors même rappelons-le que votre prédécesseur Walter AMSALLEM vous avait laissé en 2001 des capacités d'autofinancement conséquentes représentant environ 10 % du total des dépenses d'investissement. Qu'en est-il réellement aujourd'hui ? Contrairement à ce que vous tentez de nous faire croire, contrairement à vos déclarations rassurantes aux Beauvaisiens et à la presse, l'année 2008 ne témoigne pas d'une meilleure santé financière de notre collectivité. Certes, les apparences sont sauvées et nous savons que, pour vous, les apparences sont parfois l'essentiel. Les apparences sont sauvées, disais-je, mais elles sont trompeuses. Le compte administratif 2008 fait ressortir un excédent de clôtures de 5,361 millions d'euros. Toutefois, à y regarder de plus près, ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 5,112 millions d'euros en 2008 contre 5,654 millions d'euros en 2007. Un résultat en retrait d'une année à l'autre, car une nouvelle fois, vous n'avez pu malgré vos professions de foi de bonne gestion supposée endiguer la forte progression des dépenses de fonctionnement qui passent de 76 millions d'euros en 2007 à 80 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de +5 % en 1 an et même de +9 % en 2 ans en comparaison de l'année 2006 où il était de 73,4 millions d'euros. Encore faut-il constater que le maintien en excédent de la section de fonctionnement doit essentiellement à l'envolée des recettes exceptionnelles du chapitre 77 qui passent en un an de 800 000 euros à 3,3 millions d'euros et qui correspondent pour l'essentiel à des cessions immobilières de terrains et de propriétés communales, c'est-à-dire à une revente massive des réserves foncières de la Ville patiemment constituées par vos prédécesseurs. Heureusement qu'ils ont été prévoyants et qu'ils ont su travailler pour l'avenir. Et puis, il nous faut aussi noter la nouvelle progression des recettes liées au versement à notre Ville de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) qui est d'abord le signe, vous en conviendrez, que Beauvais et ses habitants se sont appauvris ces dernières années. Côté investissement, c'est cette section, en fait, c'est ça l'essentiel, qui vous permet d'afficher cette année un excédent de clôtures de 5 millions d'euros (la section d'investissement). Elle passe en effet d'un déficit en 2007 de 8,2 millions d'euros à un très léger excédent de 248 000 euros en 2008. Qu'est-ce qui explique une telle soudaine évolution ? En premier lieu, côté recettes, une considérable progression du recours à des emprunts nouveaux pour un montant de 8 millions d'euros en 2008 contre 5 millions en 2007. Vous êtes passée de 5 millions d'emprunts nouveaux à 8 millions d'emprunts nouveaux, ce qui représente une progression de 60 % des impôts nouveaux en une seule année. Comment se payer un semblant d'autofinancement en recourant à l'emprunt ? Mais, à quel coût, Madame le Maire ? ce soi-disant autofinancement retrouvé qui n'est en fait qu'un autofinancement à crédit ! Ainsi, pour la première fois en 2008, l'encours de la dette de notre collectivité par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement se

situé au-dessus de la moyenne des Villes de même strate, très exactement 83,1 % pour Beauvais contre 83 % pour les Villes de même strate ainsi que l'indiquent les ratios contenus en page 3.1 du compte administratif. En 2008, pour la première fois, Beauvais s'endette plus que la moyenne. Cette progression de notre endettement est d'ailleurs confirmée par un autre ratio relatif à l'encours de dette par habitant qui est passée, cette dette par habitant, de 11 167 euros en 2007 à 1 201 euros en 2008, soit une nouvelle progression en 1 an de +3 %. Alors et il faut le souligner que, dans le même temps, les Villes de taille comparable faisaient reculer ce volume de dette par habitant comme en attestent aussi les chiffres de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) du Ministère de l'Intérieur. On peut aussi ajouter côté recettes une participation exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 1,6 million d'euros pour la remise en état de la RN31 suite à la reprise de cette voirie vite actée par notre assemblée en décembre 2007. Or, cette somme de 1,6 million d'euros en recettes ne semble pas avoir été inscrite en dépenses d'équipement pour 2008, ce qui fausse éventuellement, vous en conviendrez, le résultat et le bilan de l'exercice. Au plan des dépenses d'investissement, il faut aussi regarder de plus près pour comprendre la signification réelle du retour à l'équilibre de la section d'investissement. A la progression en recettes du recours à l'emprunt, j'ai dit +60 % en 1 an, vous opposez un très fort recul de vos dépenses d'équipement brut, c'est-à-dire des dépenses d'équipement effectuées en propre par notre Ville. Ces dépenses d'équipement qui régressent en 1 an de 23 % passant de près de 17 millions d'euros en 2007 à 13,2 millions d'euros en 2008. Les ratios du Ministère de l'Intérieur sont là aussi sans appel. Les dépenses d'équipement brut par habitant passent de 298 euros en 2007 à 231 euros en 2008, à comparer aux 360 euros en moyenne pour les Villes comparables à Beauvais, ce qui représente bien une baisse de nos investissements de -23 % en une année. De la même manière et tout aussi préoccupant, les subventions d'équipements versées à d'autres partenaires porteurs d'opérations d'équipements ont quant à elles été divisées par 2 en 2008 avec un montant total de 1,3 million d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2007. Il est vrai que vous ne pouvez sans doute pas tout faire et qu'il fallait bien financer les surcoûts d'Aquaspace dont nous pouvons maintenant mesurer assez précisément le dérapage financier à la lecture de votre rapport, Madame le Maire. Ce dérapage se chiffre d'ores et déjà à hauteur de +40 % avec un coût total supérieur à 19 millions d'euros pour le Complexe et pour ses abords immédiats en étant partie prenante, comme la plage ou le jardin zen. 19 millions d'euros contre, faut-il le rappeler, un budget initial présenté en 2009 à notre assemblée communale d'un montant estimé à 13,8 millions d'euros. Comme quoi, et je m'adresse plus particulièrement à nos collègues de la majorité, il faut être prudent et très regardant avant de s'engager parfois à l'aveugle dans tel ou tel projet pharaonique dont la facture finale est parfois bien plus élevée que ce qu'on nous en disait et de ce qui avait été annoncé à l'origine. Ainsi, Madame le Maire, votre exercice budgétaire pour l'année 2008 ne symbolise pas du tout, du tout le retour à une meilleure santé financière de notre collectivité. Notons à ce propos qu'il ne se trouve d'ailleurs plus de soi-disant cabinets d'experts pour noter avantageusement votre gestion moyennant rétribution publique bien entendu. De la même manière, le compte administratif 2008 du budget principal ne symbolise pas davantage pour notre Ville une reconquête de ses capacités financières afin d'engager de nouveaux chantiers au bénéfice des Beauvaisiens, pas du tout. Le résultat de l'exercice 2008 signifie au contraire le fait que vous empruntez davantage pour faire moins, que vous endettez plus encore notre Ville tout en freinant massivement sur les investissements, sur les dépenses d'équipement au détriment des Beauvaisiens comme des acteurs économiques locaux. Hélas, cela ne vous empêche pas pour autant – et nous en avons parlé dans le précédent Conseil – de demander davantage aux Beauvaisiens, d'alourdir la pression fiscale qui pèse sur eux et que rien d'autre ne justifie que votre mauvaise gestion des finances communales depuis 8 ans. C'est ainsi que va s'abattre

sur eux en 2009 un grand coup de matraque fiscale qui viendra accompagner un recul des investissements et un recours accru aux emprunts. Notons que là encore, cela ne fera qu'aggraver une situation déjà difficile pour nos concitoyens avec un coefficient de mobilisation de leur potentiel fiscal très supérieur à Beauvais à celle des Villes de taille comparable, c'est-à-dire le fait qu'ils payent déjà un montant d'impôts locaux élevé qui sera encore accru et dans quelle proportion dans les prochains mois. Décidément, Madame le Maire, avec vous rien ne change et surtout pas une gestion incohérente et au fil de l'eau. Rien ne change donc si ce n'est, il faut l'admettre, vos discours à géométrie extrêmement variable, alternant comme ce soir les satisfecit que vous êtes tout de même de plus en plus seule à vous délivrer et c'était pour cet automne, les discours alarmistes sur la crise financière dont vous n'êtes évidemment pour rien, ni vous, ni vos amis ultralibéraux et de l'UMP. Bref, un discours alibi qui vous permet de ne pas assumer vos responsabilités et de justifier des hausses faramineuses de la fiscalité locale de +8 % pour la Taxe Foncière à +30 % en moyenne pour la Taxe d'Habitation en 2009. Faire moins en endettant davantage Beauvais et en ponctionnant encore plus les Beauvaisiens, c'est cela une nouvelle fois votre bilan 2008. Ne comptez pas, Madame le Maire, sur les élus du Groupe Vivre Ensemble Beauvais pour l'approuver.

**M. JULLIEN :** Après vous avoir entendu, je donne la parole à Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE :** Monsieur VIGUIER, je ne sais pas si vous avez lu les mêmes chiffres que moi, mais je voudrais que vous reprenez le rapport page 3.1 et que vous regardiez les « dépenses d'équipement brut par population », nous sommes à 1 201 euros et la moyenne nationale de la strate est 1 265. Donc, nous dépensons -5 % par rapport à la moyenne nationale. Tous vos ratios tuent un peu les ratios, Monsieur VIGUIER. Et je crois qu'il faut lire les chiffres d'une façon transparente. Deuxième point, mes chers collègues, je voudrais vous dire que la semaine prochaine, nous allons accueillir le 100 millième visiteur à l'Aquaspace. Alors, pour un équipement aussi décrié, j'ai l'impression qu'il rallie plutôt les suffrages des Beauvaisiens. Et puis enfin, je vais vous dire, Monsieur VIGUIER, vous faites de beaux discours, c'est vrai. Pour le coup, vous en avez l'air satisfait, mais j'ai quand même le sentiment que vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites.

**M. JULLIEN :** Je vais compléter effectivement mon propos puisque vous avez tenté, mon cher collègue, de démolir en règle l'ensemble du compte administratif que je vous ai présenté. Je crois avoir peut-être au niveau de ce compte administratif oublié de faire un investissement, c'est celui de l'achat d'une paire de lunettes en ce qui vous concerne pour pouvoir lire correctement votre rapport. Comme vous l'a souligné Madame le Maire, je crois que le pavé de la M14, vous ne le lisez pas dans le bon sens. Mais je voudrais compléter le propos qui vous a été rappelé par un historique de 2001 à 2008 en ce qui concerne les résultats. Je vais être très clair. 31/12/2001 pour l'exercice 2001, résultat fonctionnement investissement : 2 360 000 euros, 2002 : 1 731 000 euros, 2003 : 2 187 000 euros, 2004 : 1 134 000 euros, 2005 : 473 000 euros, 2006 : 1 209 000 euros, 2007 (là, effectivement, il était négatif) -2 555 000 euros et 2008 : +5 361 000 euros. Alors, vous ne pouvez pas me dire que c'est un résultat artificiellement obtenu grâce à de l'emprunt. Il faut être extrêmement clair. Vous avez pu voir à travers les documents qui vous ont été communiqués que l'essentiel des 5 361 000 euros a été obtenu sur le fonctionnement pour 5 112 000 euros, et je vois mal comment légalement on aurait pu inclure des emprunts dans le budget de fonctionnement, car vous savez aussi bien que moi, mon cher collègue, que c'est interdit par la loi. Voilà la situation telle qu'elle se présente. En ce qui concerne bien sûr l'utilisation des emprunts, objet essentiel de vos critiques, parce que vous dites : « L'année dernière, vous n'aviez emprunté que 5 millions d'euros et puis, cette année, vous avez emprunté 8

millions d'euros, » mais il faut quand même rappeler que lorsque nous avons voté le budget 2008, il y avait un programme de 18 millions d'euros pour pouvoir équilibrer le budget. C'était ce qui avait été effectivement prévu. Grâce à la bonne exécution de ce budget, je le redis et je le martèle une nouvelle fois, nous avons pu limiter ça à 8 millions d'euros. De quoi avez-vous à vous plaindre ? Quant au bilan général, si vous m'aviez écouté au niveau de mon discours introductif, c'est la quatrième année que nous arrivons à stabiliser le montant global de l'enveloppe de capital restant dû sur nos emprunts. Il y a bien d'autres Collectivités Territoriales qui pourraient nous envier, y compris des Municipalités de gauche de même taille qui ont déjà largement dépassé plus de 100 %, voire même 135 %, j'ai des exemples en tête et même j'ai un exemple à 156 % des recettes réelles de fonctionnement. Je crois que nous pouvons être très contents de nous retrouver à 83 % de nos recettes réelles de fonctionnement. J'ai eu l'occasion de rencontrer, il y a un peu plus d'un mois, des collègues de tous bords politiques à Paris, lors d'un colloque sur les finances locales, dans lequel il y avait des Communes de toute taille et aussi de gauche, et nous avons pu discuter très correctement de nos situations respectives, aussi bien sur les emprunts toxiques que sur nos enveloppes d'emprunts. Ils m'ont tous dit, même les Municipalités de gauche, je citerai Saint-Etienne par exemple qui est passée effectivement à gauche : « *Qu'est-ce que vous êtes bien dans cette situation-là* ». Alors, j'ai bien dit dans mon discours introductif que la situation était difficile et qu'elle requerrait de la vigilance, je le rappelle une nouvelle fois. Mais cela ne veut pas dire que nous avons cédé à la facilité en laissant creuser les déficits. Nous avons réussi à maintenir des équilibres de bon aloi compte tenu de la situation telle qu'elle se présentait. Je ne renie absolument pas les cris d'alarme qui ont été présentés au cours des débats que nous avons eus à l'automne dernier, mais nous avons su, au cours de cette année 2008, tenir la barre malgré les coups de tabac que nous avons reçus les uns et les autres dans toutes les Communes de France. Dernière chose, je vous le disais également tout à l'heure, en vous entendant d'une manière globale, il me semblait que je vous avais exhorté à ne pas refaire le débat budgétaire que nous avons eu en décembre dernier parce que ça ne sert strictement à rien. Un débat sur le compte administratif, ce n'est pas sur des prévisions, c'est sur des réalisations. Or, dans tous les propos que vous avez tenus, nulle part, vous êtes venu me dire ou même me démontrer que nous avions mal exécuté le budget primitif 2008 tel qu'il a été voté, ainsi que les décisions modificatives. Bien mieux, nous avons amélioré les résultats par rapport à ce qui a été voté. Je pense, au contraire, mon cher collègue, même si vous n'étiez pas d'accord sur le budget primitif et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ça vous donne parfaitement le droit de ne pas voter le compte administratif, que vous ne pouvez pas venir critiquer la bonne exécution de ce compte 2008.

**M. PIA :** Monsieur VIGUIER, vous avez dit tout à l'heure que la position de Madame le Maire par rapport au compte administratif était purement irresponsable. Ces propos sont tout à fait inacceptables pour elle-même et pour nous tous ici présents de la majorité. Qualifier ainsi la gestion du Maire de Beauvais, de l'ensemble de ses collègues et des services qui y sont associés d'irresponsable, je trouve ça tout à fait regrettable et inacceptable de votre part et je ne me serais permis, je suis dans d'autres instances de l'opposition, de dire notamment à Monsieur GEWERC que sa gestion est irresponsable. On peut être effectivement en désaccord sur un certain nombre de points, c'est bien naturel, vous faites votre fonction d'opposant et je dirais que c'est tout à fait normal qu'on ne soit pas d'accord sur un certain nombre de points, mais de porter des qualificatifs aussi extrêmes, je ne peux pas l'accepter. Je voulais vous le dire. Ensuite, vous nous mettez à chaque fois sur le tapis l'histoire des excédents dont nous avons hérité de la précédente gestion de Walter AMSALLEM. Alors, je pense qu'il faudrait changer un peu de registre parce que maintenant, c'est quand même la neuvième année, n'est-ce pas, que nous sommes élus. Je pense que s'il y avait eu certes des excédents

dont nous avons pu profiter et qui sont liés à une gestion, nous n'avons jamais dit que Walter AMSALLEM avait une mauvaise gestion de la Ville de Beauvais. Je crois que vous ne m'avez en tout cas personnellement jamais entendu dire et tenir de tels propos. Je crois que nous, de notre côté, nous avons repris cette Ville et nous continuons dans ce sens pour, à la fois, faire en sorte que notre collectivité soit en mesure d'investir, de garantir aussi une qualité de service public et justement, Monsieur VIGUIER, pour reprendre vos propres propos, je crois que c'est réellement une gestion responsable qui est celle de garantir un niveau d'investissement élevé pour une collectivité dans un contexte, il est vrai, aujourd'hui financier difficile et aussi garder cette qualité de service public qui, je crois vraiment, nous unit tous, parce que je crois aussi que vous êtes très attaché, n'est-ce pas Monsieur VIGUIER, à cette notion. Arrêtez de dire systématiquement que nous ne respectons pas les diminutions engagées par rapport aux dépenses de fonctionnement. Je crois qu'aujourd'hui, et l'activité économique étant, qu'il est important de soutenir nos concitoyens et de leur garantir justement toute l'aide qu'on doit leur apporter dans des moments difficiles du point de vue financier et économique. Je vous ai entendu parler de la Dotation de Solidarité Urbaine et vous nous avez dit que l'augmentation de la DSU était liée à l'augmentation de la pauvreté de la Ville de Beauvais. Écoutez, la Dotation de Solidarité Urbaine, depuis que je suis élu, j'étais dans l'opposition, j'ai toujours entendu parler d'une DSU sur Beauvais. Je crois que ce n'est pas nouveau que nous ayons une Dotation de Solidarité Urbaine sur Beauvais. Si nous avons une DSU, c'est lié au fait qu'effectivement elle est instituée pour essayer de régler un certain nombre de déséquilibres qu'on peut avoir au niveau de notre collectivité, dans l'idée qu'effectivement nous avons une population avec un taux de chômage élevé, mais qui était beaucoup plus élevé, permettez-moi de vous le dire, du temps de la Municipalité de Walter AMSALLEM. Alors, c'est vrai que la situation aujourd'hui fait qu'on risque peut-être d'avoir quelques soucis sur la montée du chômage qui est liée aussi à l'époque où s'est instituée la délinquance qui était extrême dans notre Ville et si la DSI a augmenté justement dans notre précédent mandat, c'est lié, alors vous critiquez toujours le désengagement de l'Etat, je tiens là à dire qu'au contraire, sur la Dotation de Solidarité Urbaine, l'Etat nous aide parce qu'il reconnaît que nous avons effectivement un certain nombre de déséquilibres encore sur cette Ville. Je vous signale que si elle augmente, c'est parce que nous avons une Zone Franche Urbaine que nous avons obtenue ; c'est lié à l'institution de cette Zone Franche Urbaine que nous avons une augmentation importante de la Dotation de Solidarité Urbaine et non pas à l'augmentation de la pauvreté comme vous avez pu le dire tout à l'heure.

**M. JULLIEN :** Simplement, une petite précision que vous avez d'ailleurs dans votre dossier, vous n'êtes pas sans avoir remarqué qu'il y a eu des modifications réglementaires au niveau des Lois de Finances et également au niveau de la Loi du 18 janvier 2005 sur la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine qu'a voulu effectivement l'Etat. Comme cela a été justement indiqué, c'est la prise en compte des Zones Urbaines Sensibles et des Zones Franches Urbaines qui explique les progressions. Alors, a contrario, bien sûr, il y a un certain nombre de Villes qui auraient eu des pertes au niveau de cette Dotation de Solidarité Urbaine, mais c'est tout simplement le contexte socioéconomique dont nous avons su faire valoir les droits au niveau de l'Etat qui nous a permis d'obtenir cette progression de la Dotation de Solidarité Urbaine. En tout cas, il ne faut pas venir nous dire qu'il y a une progression spectaculaire de la pauvreté à Beauvais pour pouvoir expliquer cette progression de la DSU, car ce n'est pas un critère qui est retenu dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine au niveau de notre collectivité et au niveau de l'ensemble des Collectivités Territoriales de France.

**Mme BEUIL :** Monsieur Thibaud VIGUIER, je vous ai entendu dire que rien ne changeait. Or, après avoir écouté

Madame le Maire et la très longue liste qu'elle a pu nous faire sur tous les investissements qui avaient été faits à Beauvais, je pense que vous n'avez pas dû l'écouter. Et puis, je me pose moi aussi une question aujourd'hui au vu de toutes ces chaises vides autour de vous, de savoir si vos collègues ne sont pas venus parce que justement, dans ce compte administratif, ils n'avaient pas beaucoup d'observations à y faire et que, peut-être, c'est le signe de ces chaises vides.

**M. VIGUIER :** Je vais apporter quelques réponses à Madame BEUIL pour lui dire que, bien entendu, j'interviens au nom du Groupe Vivre Ensemble Beauvais et en conséquence des analyses que nous avons faites collectivement et pas simplement depuis quelques jours que nous avons ce document budgétaire, mais depuis de longs mois. Vous dire aussi que notre souci n'est pas de démonter les chiffres et les informations contenus dans le compte administratif, éventuellement, par contre, de contester l'interprétation que vous en donnez dans le rapport joint au document du compte administratif. Parce qu'en effet, entre la présentation qui est faite dans le rapport, qui est évidemment très très avantageuse, et la réalité des chiffres contenus dans le compte administratif 2007, nous avons relevé en effet de grosses différences. Je n'ai évidemment jamais dit, Madame le Maire, j'ai trop de respect pour votre fonction, que vous étiez irresponsable, Monsieur PIA m'a mal compris. J'ai dit que parfois vous n'assumiez pas vos responsabilités, ce qui est quand même très différent et sur la forme et sur le fond. Ensuite, si vous le voulez bien, Madame le Maire, je voudrais juste vous dire, à propos de la DSU, que je n'ai jamais dit qu'elle avait été créée depuis 2001. Simplement, je constate que c'est une évolution très importante du montant qui nous est versé et que ça a quelques significations quant à l'état général et social de notre Ville. Ça n'a rien à voir, c'est votre interprétation, je ne la partage pas et nous ne la partageons pas. Vous nous dites que vous avez trouvé, vous l'admettez maintenant, une situation financière saine en 2001, lorsque vous avez pris cette Ville, et que vous n'avez pas constaté de mauvaise gestion de la part des équipes municipales de Walter AMSALLEM. Il est important de rappeler que vous vous en êtes rendu compte après avoir commandité un coûteux et volumineux audit qui, il est vrai, a accouché d'une souris. C'est vrai que sans doute cet audit vous a éclairé sur les qualités de gestionnaire de Walter AMSALLEM et de ses équipes. Je voudrais aussi ajouter parce que finalement Monsieur JULLIEN a contesté la qualité de ma vue, mais beaucoup moins celle de mes arguments, que très objectivement vous vous êtes payé à crédit un autofinancement cette année, que cet autofinancement de 5 millions d'euros qui tranche en effet avec les années précédentes doit essentiellement à un recours massif et très accru à des emprunts nouveaux puisque, je le rappelle, on est passé de 5 millions d'euros en 2007 à 8 millions d'euros en 2008. Et ne me dites pas que c'était pour davantage agir puisque là aussi, je l'ai démontré chiffres à l'appui, vos dépenses d'équipement, votre volume d'investissement est en baisse de 23 % d'une année à l'autre et que nous avons constaté, nous en reparlerons tout à l'heure, qu'il y a plus de 6 millions d'euros de report de crédits au compte administratif 2008. C'est très paradoxal d'emprunter 3 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'année précédente tout en effectuant 6 millions d'euros de report de crédits ; c'est-à-dire, il faut être très clair, de crédits d'investissement que vous n'avez pas pu, que vous n'avez pas su engager, utiliser en 2008. C'est quand même très paradoxal d'emprunter davantage alors que vous reportez des crédits d'une année sur l'autre. Donc, je le dis et je l'affirme, je crois que ce recours en augmentation de +60 % à des emprunts nouveaux vous a permis d'afficher, cette année, un autofinancement pour trancher avec la situation précédente, mais qu'en fait, la réalité des chiffres, c'est qu'en empruntant davantage vous avez agi moins en 2008, ce qui ne vous a pas empêché et ce qui ne vous empêchera pas cette année de solliciter bien davantage les Beauvaisiens sur leur feuille d'imposition locale.

**M. JULLIEN :** Mon cher collègue, vous me décevez pro-

fondément. Je vous pensais un peu plus averti des éléments de la gestion financière d'une Ville et je vous ai pourtant écouté avec beaucoup d'intérêt. Je le redis une nouvelle fois, si vous avez bien lu le dossier, vous savez que l'essentiel...

**M. VIGUIER :** Je l'ai bien lu, Monsieur JULLIEN.

**M. JULLIEN :** Non, s'il vous plaît, Monsieur VIGUIER, je ne vous ai pas interrompu...

**M. VIGUIER :** Non, mais vous savez, on se trompe tous. La Chambre Régionale des Comptes se trompe. La Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur se trompe.

**M. JULLIEN :** Monsieur VIGUIER, on n'interrompt pas un orateur. Monsieur VIGUIER, vous ne m'interrompez plus. Maintenant, je vais vous dire simplement la chose suivante. Je vous le redis pour la énième fois, l'essentiel de l'excédent, c'est du fonctionnement. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il est interdit d'utiliser l'endettement pour des excédents de fonctionnements et voire même pour le fonctionnement lui-même, vous le savez fort bien et c'est de la pure mauvaise foi que vous manifestez aujourd'hui en prétendant que nous avons violemment et sciemment violé la loi. C'est extrêmement clair à ce niveau-là. Si vous aviez regardé les opérations, l'excédent de fonctionnements est de 5 118 000 en fonctionnement et en investissement, il y a seulement 200 000 euros. Vous pensez honnêtement que c'est l'emprunt qui nous a apporté les 200 000 euros d'excédent en termes d'investissement ? Ce n'est pas vrai. Alors, maintenant, en ce qui concerne la balance globale, vous nous dites bien sûr : « Il y a eu des reports », mais vous savez aussi bien que moi que pour pouvoir constater la bonne exécution de telle ou telle opération d'investissement, il faut qu'elle ait été non seulement engagée, mais il faut qu'elle ait été également payée dans l'exercice. Et vous savez aussi bien que moi que le chantier ne se termine pas le 31 décembre, comme par miracle grâce à la diligence des entreprises qui se sont dépêchées de terminer les chantiers au mois de décembre et qui ont envoyé des factures le 31 décembre et qu'on aurait payé le 31 décembre à minuit juste avant la Saint-Sylvestre. Je suis désolé, vous savez aussi bien que moi qu'il y a forcément des reports, et les reports, ce sont les engagements faits avant le 31 décembre et qui ensuite sont rattachés à l'exercice – je vous fais un peu de technique financière – et sont payés au début de l'année 2009. Et il est bien évident que ces reports, nous les reprendrons aussi dans le cadre du budget supplémentaire puisque c'est ainsi que nous les séparons au niveau de chacune des lignes indiquées de façon à bien individualiser d'une part la réalisation, ce qui est fait au 31 décembre 2008, au 31 décembre de l'exercice, et ce qui sera repris après rattachement dans le cadre du budget supplémentaire que nous vous proposerons ultérieurement. J'espère ainsi avoir éclairé un petit peu votre lanterne, mais en tout état de cause, je ne peux pas laisser passer des contrevérités que vous avez manifestées tout à l'heure. Je sais parfaitement que ce n'est pas une erreur de votre part, c'est une volonté manifeste de dire des contrevérités parce que vous connaissez parfaitement la technique financière, et c'est indigne de vous de dire n'importe quoi. C'est la dernière fois, Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER :** J'ai cru à un moment que vous alliez me traiter d'irresponsable, j'étais inquiet. Juste quand même Monsieur JULLIEN, Monsieur le Président de séance, pour vous rappeler que, certes, vous nous faites des leçons et vous nous délivrez des leçons de technique financière, mais je vous rappelle que cette technique financière, la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport ne semblait guère la goûter et qu'elle contestait notamment le qualificatif et l'usage que vous faisiez un petit peu intempestif des reports de crédits, qu'elle jugeait très durement et très sévèrement. Je crois que vous vous en souvenez et je ne contesterai pas ni votre vue ni votre mémoire. Ce que je veux dire une nouvelle fois, c'est que ce que vous dites n'est pas la vérité, Monsieur JULLIEN.

L'excédent de la section de fonctionnement ne justifie pas la situation d'excédent général, puisque l'excédent de fonctionnement recule entre 2007 et 2008, il passe de 5 800 000 euros à 5 100 000 euros. Ce qui justifie cette année les 5 millions d'autofinancement et d'excédent dégagé, ce n'est que la section d'investissement et ça ne doit qu'à un recours massif et accru à des emprunts nouveaux. En ce sens, j'affirme et je confirme que c'est cet excédent de la section d'investissement, grâce à ce recours intempestif à l'emprunt nouveau (+60 % d'une année l'autre), qui vous permet d'afficher très artificiellement cette année un excédent de clôtures de 5 millions d'euros. Ça n'est pas l'excédent de la section de fonctionnement qui constitue une nouveauté d'une année à l'autre, il est même en recul. Ce qui est la nouveauté cette année, c'est l'excédent important de la section d'investissement qui doit à une moindre activité de votre part et qui doit à un recours massif à des emprunts nouveaux, +60 % en 2008 par rapport à 2007. C'est cela la vérité des chiffres contenus dans le document du compte administratif pour l'année 2008.

**Mme LE MAIRE :** Je suis décidément très perturbée par les analyses de Monsieur VIGUIER. Franchement, j'ai l'impression que vous mélangez le fonctionnement, l'investissement, les emprunts, les restes à répartir. Franchement. Je suis très ennuyée d'imaginer que vous faites ce genre de discours en ne maîtrisant absolument pas les finances publiques.

**Mme ROUBI :** Merci. Ecoutez, j'ouvre le compte administratif 2008 et à la page 5.1, vue d'ensemble exécution du budget, je confirme ce que Thibaud VIGUIER vient de dire : section de fonctionnement, dépenses 80 millions, recettes 85 millions et section d'investissement, dépenses 22 millions, recettes 31 millions. Alors, j'ai aussi amené le compte administratif 2007 et je peux vous donner les chiffres, mais voilà, c'est comme ça qu'on lit le document que vous nous fournissez, on le lit correctement.

**M. JULLIEN :** Alors, écoutez, moi, je vous excuse parce que c'est vrai que vous n'êtes peut-être pas suffisamment rompue à ça. Vous avez pris effectivement le...

**M. VIGUIER :** Mais, vous n'avez pas à nous excuser, Monsieur JULLIEN.

**M. JULLIEN :** S'il vous plaît, Monsieur VIGUIER, c'est la quatrième fois, je vous coupe la parole.

**M. VIGUIER :** Vous n'avez pas à nous excuser.

**M. JULLIEN :** Là, vous reprenez le résultat cumulé qui aboutit à un résultat de 22 827,57 euros, Madame. On était parti sur les résultats de 5 millions d'euros qui étaient indiqués au titre des résultats de fonctionnement, sachant que les résultats également au niveau de l'investissement sont de 248 euros. Sauf que, bien évidemment, il y a les restes à réaliser qui apparaissent derrière, que nous finançons grâce à l'excédent de fonctionnement. C'est ça la situation telle qu'elle se présente et c'est ce qui explique l'excédent global fonctionnement, investissement, plus solde des restes à réaliser de 22 827,57 euros. Quant à la critique qui a été émise par la Chambre Régionale des Comptes, croyez-vous sérieusement qu'elle puisse encore avoir quelconque valeur au titre de l'exercice 2008. Je vous rappelle, mes chers collègues, que la Chambre Régionale des Comptes n'a pas contrôlé l'exercice 2008, le contrôle était déjà largement terminé. Et il est bien évident que nous avons largement et ça, ça a été rappelé à de nombreuses reprises, tenu compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui veut dire en clair que si la Chambre Régionale des Comptes venait aujourd'hui pour contrôler l'exercice 2008, elle n'y trouverait strictement rien à redire. De toute façon, non, taisez-vous ! Si vous n'êtes pas content...

**M. VIGUIER :** Vous ne présidez pas la Chambre Régionale des Comptes.

**M. JULLIEN :** Taisez-vous ! C'est la sixième fois.

**M. VIGUIER :** Vous ne présidez pas la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur JULLIEN.

**M. JULLIEN :** Si vous n'êtes pas content, Monsieur VIGUIER, à ce moment-là, vous écrivez à la Chambre Régionale des Comptes pour dénoncer notre pratique financière et on verra bien ce qui se passera. En tout état de cause, je suis tout à fait prêt à recevoir les magistrats et je suis tout à fait serein pour pouvoir répondre à leurs questions et faire face à leurs jugements éventuels. Vous pouvez écrire si vous voulez, on vous attend. Alors, maintenant, je pense qu'on s'est tout dit autour de la table au niveau des comptes administratifs. Je vous propose de passer au vote et j'invite Madame le Maire à se retirer des débats pour que nous puissions voter l'ensemble des 12 comptes administratifs. Alors, nous avons d'abord en premier à nous prononcer sur le compte administratif du budget principal. Qui est contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. Le reste est pour. Il est adopté à la Majorité. Ensuite, nous avons le compte administratif du budget annexe de l'eau : 4 abstentions, le reste est pour. La régie d'exploitation de l'Elispace : 4 abstentions. Le reste est pour. La Zone de la Marette : 4 abstentions. Le reste est pour. La Longue Haie : 4 abstentions. Lotissement Binche : 4 abstentions. Les Rigallois : 4 abstentions. Le reste est pour. ZAC de Ther : 4 Abstentions, le reste est pour. Lotissement Agel : 4 abstentions. Le reste est pour. Champs Dolent : 4 abstentions, le reste pour. Le PAE du Tilloy : 4 abstentions, le reste est pour. La ZAC Saint-Quentin Ouest : 4 abstentions. Le reste est pour. J'en ai terminé pour le vote des comptes administratifs et j'invite Madame le Maire à venir reprendre la présidence des débats.

#### RETOUR SUR LA MOTION

**Mme LE MAIRE :** Mes chers collègues, avant de continuer le Conseil Municipal, je pense qu'on va revenir à la motion sur laquelle vous vous êtes mis d'accord, Monsieur VIGUIER, avec Monsieur PIA. En fait, afin de trouver un terrain d'entente, après : « Oui à la simplification, oui à la clarification, oui à la lutte », nous rajoutons : « Oui à une réforme territoriale accompagnée d'une refonte des finances locales garantissant aux Collectivités Territoriales les ressources et l'autonomie financière nécessaires et oui au renforcement de la démocratie avec notamment l'élection au suffrage universel des Conseillers intercommunaux ». Nous supprimons « néanmoins » et l'on reprend : « L'ensemble des membres du Conseil Municipal... ». Nous sommes tous d'accord ? Je mets la motion au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Il y a donc unanimité sur cette motion pour la sauvegarde de l'identité régionale picarde. Je vous remercie et nous passons maintenant à la délibération 13 et c'est toujours Monsieur JULLIEN.

## COMPTE DE GESTION 2008 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article articles L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales, produit au maire avant le 1 juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes avant le 30 juin.



Vu les comptes de gestion conformes à l'instruction comptable et budgétaire M14 et M49,

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur,

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- de DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,

- d'ARRÊTER les comptes de l'exercice 2008 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte de gestion 2008 dressé par le Trésorier Municipal et déclare que ceux-ci n'appellent aucune observation de leur part.

*En annexe les résultats d'exécution du Budget Principal et des budgets des services non personnalisés.*



**M. JULLIEN :** Je vous remercie, Madame le Maire. Traditionnellement, après le « compte du Maire » qui s'appelle en fait « compte administratif »...

**Mme LE MAIRE :** Compte du Maire ?

**M. JULLIEN :** Oui, c'est la loi, c'est comme ça que ça s'appelle, nous avons examiné le compte de gestion qui est établi par notre comptable public pour le budget principal et les annexes et nous avons à délibérer sur la vérification des comptes de gestion, s'il y a des observations ou éventuellement émettre des réserves et arrêter les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils ont été établis par le comptable. Alors, je vous précise, il doit y avoir stricte concordance entre les comptes administratifs, les comptes de l'ordonnateur et les comptes du comptable public.

**Mme LE MAIRE :** Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il y a donc unanimité sur le compte de gestion.

## **AFFECTATION DE RÉSULTAT**

### *BUDGET PRINCIPAL*

#### **MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2008 du Budget Principal,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 5.112.884,76 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 5.090.057,19 euros au vu du solde des restes à réaliser (- 5.339.056,76 euros) et du solde de la section d'investissement (+248.999,57 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter 5.090.057,19 euros du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter 22.827,57 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, les projets de Budgets Primitifs 2009 des Budgets Annexes.*

**BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE**  
*BUDGET PRIMITIF 2009*
**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal ?

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe «ZONE DE LA MARETTE» qui s'équilibre de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	2 511 581,64	Recettes exercice	2 511 581,64
<b>Total :</b>	<b>2 511 581,64</b>	<b>Total :</b>	<b>2 511 581,64</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	1 879 182,13	Recettes exercice	1 879 182,13
<b>Total :</b>	<b>1 879 182,13</b>	<b>Total :</b>	<b>1 879 182,13</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE**  
*BUDGET PRIMITIF 2009*
**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » qui s'équilibre de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	3 082 836,30	Recettes exercice	3 082 836,30
<b>Total :</b>	<b>3 082 836,30</b>	<b>Total :</b>	<b>3 082 836,30</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	3 043 514,34	Recettes exercice	3 043 514,34
<b>Total :</b>	<b>3 043 514,34</b>	<b>Total :</b>	<b>3 043 514,34</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS**  
*BUDGET PRIMITIF 2009*
**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe « LOTISSEMENT LES RIGALLOIS » qui s'équilibre de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	54 597,42	Recettes exercice	54 597,42
<b>Total :</b>	<b>54 597,42</b>	<b>Total :</b>	<b>54 597,42</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	0,00	Recettes exercice	0,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL BUDGET PRIMITIF 2009

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe « LOTISSEMENT AGEL » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	14 441 983,23	Recettes exercice	14 441 983,23
<b>Total :</b>	<b>14 441 983,23</b>	<b>Total :</b>	<b>14 441 983,23</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	12 557 507,67	Recettes exercice	12 557 507,67
<b>Total :</b>	<b>12 557 507,67</b>	<b>Total :</b>	<b>12 557 507,67</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PAE TILLOY BUDGET PRIMITIF 2009

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe «LOTISSEMENT TILLOY» qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	1 547 170,00	Recettes exercice	1 547 170,00
<b>Total :</b>	<b>1 547 170,00</b>	<b>Total :</b>	<b>1 547 170,00</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	1 476 300,00	Recettes exercice	1 476 300,00
<b>Total :</b>	<b>1 476 300,00</b>	<b>Total :</b>	<b>1 476 300,00</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE ZAC ST QUENTIN OUEST BUDGET PRIMITIF 2009

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe «ZAC SAINT QUENTIN OUEST» qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	1 175 258,50	Recettes exercice	1 175 258,50
<b>Total :</b>	<b>1 175 258,50</b>	<b>Total :</b>	<b>1 175 258,50</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses exercice	1 208 396,50	Recettes exercice	1 208 396,50
<b>Total :</b>	<b>1 208 396,50</b>	<b>Total :</b>	<b>1 208 396,50</b>

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** On va faire un exposé rapide de l'ensemble de ces budgets annexes. Je précise qu'il s'agit de budgets annexes qui n'avaient pas été votés en décembre dernier, tout simplement parce qu'il n'y avait pas urgence à les voter avant le 31 mars et nous avons pensé judicieux d'y intégrer les résultats des comptes administratifs de façon à ce qu'il n'y ait pas besoin de budget supplémentaire pour l'ensemble de ces budgets annexes. Il s'agit de La Marette, de La Longue Haie, des Rigallois, du Lotissement Agel et du PAE de Tilloy et enfin de Saint-Quentin Ouest. Il s'agit essentiellement d'opérations d'investissement dans lesquelles on investit au départ et, bien sûr, il y a des charges assez importantes qui sont mises en œuvre et puis, ensuite, des ventes qui s'équilibrent à la fin de ces opérations. Vous avez dû remarquer sans rentrer dans le détail de ces dossiers que pour un certain nombre d'entre eux, nous avons été amenés à compléter le financement, mais sur des durées extrêmement courtes pour l'ensemble de ces Zones d'Aménagement puisque ces financements ne doivent pas avoir besoin d'un emprunt sur une durée de plus de 3 ans. En ce qui concerne les fins d'opérations, bien évidemment celles-ci sont équilibrées par les ventes, sachant que ça nous permet de constater qu'un certain nombre d'entre eux sont excédentaires en fin d'opérations et permettre ainsi d'être équilibrés. Est-ce que vous avez besoin d'autres détails sur l'ensemble de ces budgets ?

**Mme LE MAIRE :** On va passer au vote. Dossier 15, La Marette, 4 abstentions. Dossier 16, 4 abstentions. Dossier 17, 4 abstentions. Dossier 18, 4 abstentions. Dossier 19, 4 abstentions. Dossier 20, 4 abstentions.

## ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

### BUDGET PRINCIPAL

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur le Trésorier Payeur de Clermont nous a transmis deux états de produits irrécouvrables pour un montant total de 16.647 euros concernant le Budget principal. Il s'agit de créances sur des taxes d'urbanisme relatives à deux permis de construire.

Les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le comptable sont un jugement de clôture pour insuffisance d'actif en date du 11 décembre 2007.

Ces admissions en non valeur seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus

## SIGNATURE AVEC L'ÉTAT DE LA CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE RELATIF AU FCTVA

#### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services préfectoraux constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées hors évolution de compétences pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 18.205.949 euros ;
- de décider d'inscrire au budget de la Commune un total de 24.808.526 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 36% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 17/02/09, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.*

**M. VIGUIER :** Madame le Maire, chers collègues, nous nous interrogeons tout de même sur les modalités de calcul ayant servi à déterminer le montant réel de dépenses d'équipement programmé cette année et pris en compte pour calculer le remboursement anticipé dès 2009 du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). Ce FCTVA, dont je rappelle qu'il était reversé avec deux années de décalage. Nous nous interrogeons sur son caractère peut-être peu fiable avec notamment la prise en compte dans ce calcul de reports de crédits importants - nous en avons un peu parlé lors d'un point précédent - pour un montant total, cette fois-ci, des trois budgets de 7 millions d'euros. Ces reports de crédits importants dont il faut rappeler que ce sont des sommes correspondant à autant d'opérations d'équipement que vous n'avez pu engager l'année passée. « Et pour lesquelles – ainsi qu'avait souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de 2008 – nous ne disposons d'aucune certitude quant à leur fiabilité et à votre capacité à les engager enfin en 2009 ». Bref, nous n'avons à ce jour aucune garantie, au regard notamment de l'examen que nous avons pu faire, de l'état réel des finances communales avec le rapport consacré au compte administratif sur le fait que vous pourrez réellement réaliser ce montant d'investissement en 2009 et honorer ainsi l'engagement que notre collectivité s'appête à prendre vis-à-vis de l'Etat. Mais enfin, donnons-nous crédit de cet engagement et constatons alors que conformément à ce que nous a rapporté votre Adjoint lors de la Commission des Finances, notre Ville va ainsi percevoir une recette inattendue et non programmée au budget primitif 2009, examiné en décembre dernier, d'un montant – je ne sais pas si la somme sera confirmée ce soir – de 1 600 000 euros. Ce n'est pas rien. Aussi, l'opposition constructive que nous sommes veu vous proposer à recettes exceptionnelles une mesure exceptionnelle consistant à agir sur les recettes fiscales attendues par notre Ville en 2009. Vous nous avez dit, Madame le Maire, lors des Conseils Municipaux des 25 septembre, 21 novembre et 19 décembre 2008 que la crise financière, économique et sociale dans laquelle était plongé le monde impliquait de demander aux Beauvaisiens, je vous cite : « un effort fiscal de solidarité ». Nous nous y sommes opposés, arguments à l'appui, des arguments non contestés par vous à ce jour, et avons considéré que la crise en quelque sorte avait bon dos pour vous exonérer de vos erreurs de gestion depuis 2001 et je n'ai pas parlé d'irresponsabilité, Monsieur PIA. Mais là encore, soyons constructifs et donnons un instant du crédit à vos déclarations et à vos justifications. Vous avez, Madame le Maire, révisé à la baisse ou supprimé des abattements à la base pris en compte dans le calcul de la Taxe d'Habitation des Beauvaisiens pour, je rappelle vos déclarations, en retirer 1,9 million de recettes fiscales supplémentaires en 2009. Vous avez encore fait voter par votre majorité une augmentation des taux de la fiscalité communale de +8 % afin, vous nous l'avez dit, d'en retirer des recettes supplémentaires d'un montant attendu de 2 millions d'euros. D'ailleurs, vous avez inscrit au budget primitif 2009 des recettes de fonctionnement, plus précisément au chapitre 73-11, des recettes au titre des contributions directes en hausse de 4 millions d'euros, soit 30,7 millions d'euros attendus en 2009 contre 26,6 millions d'euros en 2008. Alors, Madame le Maire, par honnêteté de raisonnement et pour prendre budgétairement en compte cette recette inattendue de 1,6 million d'euros au titre du remboursement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA et aussi pour redonner du pouvoir d'achat aux Beauvaisiens qui en ont bien besoin, nous vous proposons de revenir sur la remise en cause totale ou partielle des abattements à la base pour la Taxe d'Habitation et sur l'augmentation faramineuse des taux de fiscalité communale (+8 % je le rappelle), pour au minimum rendre aux Beauvaisiens ce 1,6 million d'euros inattendus. Nous vous demandons de le faire au moyen d'une décision modificative budgétaire dès le prochain Conseil Municipal et nous vous suggérons de mandater à cette fin la Commission Municipale des Finances pour préparer cette délibération et examiner avec toutes ses composantes politiques les conditions de cette baisse

même partielle de la pression fiscale. Vous voyez bien, Madame le Maire, que nous sommes une opposition constructive. Nous attendons de vous que vous soyez une Municipalité tout aussi constructive. Madame le Maire, chiche !

**Mme LE MAIRE :** Écoutez, nous sommes une majorité constructive, mais nous ne sommes pas démagogues, Monsieur Thibaud VIGUIER. Alors, sur ce premier point-là, je peux vous dire que j'ai écouté votre litanie habituelle sur la démagogie et, franchement, je suis un peu atterrée du niveau de ces interventions. Deuxième point, sur les finances locales, pardonnez-moi, mais franchement, vous n'y comprenez rien et troisième point, je peux vous dire que le plan de relance, c'est de l'investissement et il est hors de question d'aller faire du fonctionnement.

**M. JULLIEN :** Malheureusement et très malheureusement, vos propos à l'instant ne font que me conforter dans ce que je vous disais tout à l'heure sur soit votre incompréhension manifeste du mécanisme des finances locales, soit votre volonté manifeste de faire de la démagogie en disant n'importe quoi. Il ne vous a pas échappé que le Fonds de Compensation de la TVA est une recette d'investissement. Or, vous voulez que l'on agisse avant la fin du mois sur des recettes de fonctionnement et je ne vois pas comment on pourrait légalement techniquement interférer et mélanger les deux. On ne peut pas mélanger, on ne peut pas affecter une recette d'investissement de 1,6 million d'euros au fonctionnement. Ce n'est pas possible ce genre de chose, c'est interdit par la loi. Et si jamais je vous suivais dans le conseil que vous me donnez, il faudrait d'abord qu'on passe cette délibération avant le 31 mars, ce qui est une obligation effectivement de la Loi. Or, vous souhaitez que ça soit fait au mois d'avril et vous savez très bien que c'est interdit. Deuxièmement, sur le fondement, même si nous avions le temps au niveau des délais de faire cette modification, ça serait interdit, on passerait effectivement au travers de poursuites qui nous amèneraient tous les deux en prison, Madame le Maire et moi, et je n'ai pas du tout envie de me retrouver à manger des oranges.

**Mme LE MAIRE :** On passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Vous votez contre ? Oui. Vous voulez parler ?

**M. VIGUIER :** Oui, Madame le Maire. Juste pour dire que cet argument, bien sûr, du 31 mars, je l'entends et je le connais. Mais je pense qu'on pourrait tout à fait imaginer, y compris sur la préparation budgétaire de l'exercice 2010, de rendre aux Beauvaisiens ce que finalement, assez indûment, on va leur ponctionner en 2009, notamment au regard du fait que vous avez cette recette inattendue de 1 600 000 euros que vous n'attendiez pas et que nous n'attendions pas lors de l'examen du budget primitif 2009. Et quand nous constatons dans quelle situation se trouvent nos concitoyens au regard de leur pouvoir d'achat, il me semble que nous pourrions envisager une mesure qui soit plus qu'une mesure symbolique, mais qui permette de remettre un petit peu de pouvoir d'achat dans le portefeuille de nos concitoyens. Ça n'est rien d'autre que cela. Nous vous en faisons la proposition, qu'elle soit discutée en Commission des Finances dans les temps à venir parce que vous pouvez aussi quand même vous rendre compte du fait que vous n'attendiez pas cette recette et que vous nous avez expliqué que la situation financière était si difficile qu'il vous fallait recourir à, je dirais, une ponction massive sur le pouvoir d'achat des Beauvaisiens. Nous vous demandons d'être ni plus ni moins que d'être cohérente par rapport à cette rentrée inattendue et d'en tirer toutes les conséquences sur les recettes fiscales que vous attendez pour 2009 et pour 2010.

**M. JULLIEN :** Si je comprends bien, après avoir renoncé grâce à mes arguments à modifier le budget 2009, vous voulez qu'on modifie le budget 2010. Tout d'abord, nous ne sommes pas encore dans le cycle de préparation budgétaire de l'exercice 2010 qui ne démarrera qu'à l'automne prochain. J'ajoute par

ailleurs, en ce qui concerne l'exercice 2010, que nous ne touchons pas deux fois le FCTVA en 2010. Il s'agit d'une mesure d'anticipation exceptionnelle qui ne couvre que l'exercice 2009 et je vous fais confiance, je sais que vous allez demander au titre du débat d'orientations budgétaires, que nous aurons à la fin de l'année pour l'exercice 2010, une baisse des impôts. Mais, par ailleurs, vous nous avez critiqués à l'instant sur la mauvaise gestion de la Ville, sur le déséquilibre budgétaire, sur l'impasse que nous avons à ce niveau-là et vous avez largement fustigé les déficits chroniques dont nous subissons, d'après vos dires, les effets. Alors, c'est complètement contradictoire, on ne peut pas avoir tout et son contraire. On ne peut pas avoir une diminution des recettes, une augmentation des dépenses, et venir dire derrière qu'il faut rembourser tous les emprunts ou qu'il ne faut plus emprunter, et par ailleurs qu'il faudrait en plus doubler les investissements. Ce n'est pas possible ce genre de chose ou alors il va falloir que je retourne à l'école maternelle pour apprendre les additions et les soustractions. Je suis absolument désolé. Alors, vous nous expliquerez au débat d'orientations budgétaires à la fin de l'année comment vous vous y prenez, je serai extrêmement curieux de voir comment vous allez faire. Mais il semblerait bien qu'avec le système de mathématique, de l'arithmétique basique des additions et des soustractions, que ça soit absolument impossible. En tout état de cause, ce n'est pas le moment.

**Mme LE MAIRE :** On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous refusez de voter ou vous votez pour ? Vous votez pour. Très bien ! Alors, unanimité sur le dossier 22.

**M. VIGUIER :** Madame le Maire, juste pour vous faire remarquer que nous avons maintenant le pouvoir de Madame MOUALEK qui est porté par Madame HOUSSIN.

**Mme LE MAIRE :** Vous êtes 6 alors.

**M. VIGUIER :** Nous apportons 6 voix à ce rapport.

**Mme LE MAIRE :** Ah, 6 voix.

**M. VIGUIER :** Vous voyez un peu comme nous sommes une opposition constructive.

**Mme LE MAIRE :** Ah oui, surtout l'opposition vient grossir les rangs.

**M. VIGUIER :** Même si parfois j'ai le sentiment que ça vous agace.

**Mme LE MAIRE :** Hé oui ! Donc, 42 votants.

## **SIGNATURE PROCÈS VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT DÉCLARÉS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.**

### **MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Il est rappelé que par délibération du 10 mai 2005, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a déclaré d'intérêt communautaire la Zone d'Activités des Champs Dolent.

Cette déclaration d'intérêt communautaire de cette zone implique la mise à disposition par la commune de Beauvais des biens qui y sont rattachés en faveur de l'Agglomération du Beauvaisis. Cette mise à disposition n'a pu être actée par un procès verbal puisque c'est seulement par délibération du 25 septembre 2008, avec le travail effectué sur l'inventaire de la Ville de Beauvais, que certaines parcelles de terrains de cette zone ont été valorisées et transférées du budget principal de la Ville au budget annexe de la zone des champs dolent.

Ainsi, le Conseil Municipal par délibération du 19 décembre 2008 a pu décider de clore ce budget annexe pour un transfert à la Communauté d'Agglomération. Enfin, par délibération de ce jour, le conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2008 et arrêté les résultats au 31/12/2008.

Par ailleurs, il faut rappeler que par délibération du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé la cession de la parcelle cadastrée section BW n° 77 de 4 864 m<sup>2</sup> à la société Préault, vente qui reste à opérer et pour laquelle c'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui interviendra.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-5 et L1311-1 ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 mai 2005 déclarant d'intérêt communautaire la Zone d'Activités des Champs Dolent ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 25 janvier 2008 décidant la cession de la parcelle cadastrée section BW n° 77, du 19 décembre 2008 décidant de clore le budget annexe des Champs Dolent pour son transfert à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008 et arrêtant les résultats au 31/12/2008 ;

Vu le projet de procès verbal contradictoire entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de transfert des éléments d'actif et de passif joint ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter la mise à disposition en faveur de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des biens rattachés à la zone d'activités des Champs Dolent déclarée d'intérêt communautaire.

- d'autoriser Madame Le Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint à signer le procès verbal contradictoire entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de transfert des éléments d'actif et de passif de cette zone d'activités.

- de transférer à la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée section BW n° 77 de 4 864 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Beauvais sachant qu'aux termes d'une délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2008, cette parcelle doit être vendue à la société Préault.

- d'autoriser Madame Le Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint à signer l'acte administratif décidant le transfert de la parcelle ci-dessus désignée.

- de préciser que le résultat cumulé au 31/12/2008, issu du Compte Administratif 2008, est déficitaire de 27.085,55 euros, qu'une recette de 116.640 euros est attendue de par la cession de la parcelle cadastrée section BW n° 77 de 4 864 m<sup>2</sup>, et donc que 90.836,37 euros restent disponibles pour les derniers aménagements à réaliser sur cette zone.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



ACTIF (Compte débiteur)			PASSIF (Compte créditeur)		
Imputation	Objet	Montant	Imputation	Objet	Montant
3351	Travaux en cours : terrains	164,03	002	Résultat de fonctionnement reporté	27 085,55
3355	Travaux en cours : travaux	52 044,00			
335586	Travaux en cours : frais financiers	681,15			
	<b>TOTAL</b>	<b>52 889,18</b>		<b>TOTAL</b>	<b>27 085,55</b>
<i>Visa du Maire de Beauvais ou du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</i>		<i>Visa du Président ou du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Agglomération du Beauvaisis</i>	<i>Visa du Comptable de la Commune de Beauvais et de l'Agglomération du Beauvaisis</i>		

## RÉFORME DU MONTANT DES VACATIONS FUNÉRAIRES

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La loi du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, dispose en son article 5 (codifié à l'article L 2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) que le montant unitaire des vacations funéraires doit s'établir dans une fourchette de 20 à 25 euros, que le Maire fixe après avis du Conseil Municipal.

Cette vacation est aujourd'hui fixée à 15,25 euros (délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2008).

Or, Monsieur le Préfet a attiré notre attention sur le fait que la responsabilité du Maire et du régisseur municipal peut être engagée pour toute vacation encaissée qui n'entrerait pas dans la fourchette prévue par la loi.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter le montant des vacations funéraires à 20 euros,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce y afférente.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## GESTION TRANSVERSALE DES FINANCES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PAR LA DIRECTION DES FINANCES DE LA VILLE DE BEAUVAIS

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le 19 décembre dernier, la décision a été prise de confier la gestion des Ressources Humaines du Centre Communal

d'Action Sociale à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Beauvais.

Cette mesure de mutualisation et de partage des moyens peut être étendue aujourd'hui aux Services Financiers, ce qui permettra d'avoir une vue globale des différentes situations ainsi que l'harmonisation des procédures et des méthodes.

La direction des Finances de la Ville prendra donc en charge toutes les missions relevant de sa compétence pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale dont notamment :

- l'élaboration et le suivi des budgets
- l'exécution des budgets (de l'engagement au mandatement)
- la gestion de la trésorerie, de la dette et du patrimoine

L'assistance ainsi apportée au CCAS doit faire l'objet d'une convention ci-annexée entre la Ville et le CCAS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention ci annexée ;
- de créer les emplois suivants pour le transfert à la Ville du service Financier du Centre Communal d'Action Sociale :
  - 2 adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION DE GESTION TRANSVERSALE DES FINANCES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PAR LA DIRECTION DES FINANCES DE LA VILLE DE BEAUVAIS

ENTRE :

La Ville de Beauvais représentée par Caroline CAYEUX, son Maire, d'une part habilitée par le Conseil Municipal ;

ET :

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par sa Présidente en exercice, dûment habilitée par le Conseil d'Administration ;

**PRÉAMBULE :**

La nouvelle organisation des services repose notamment sur la mutualisation et le partage des moyens humains.

Dans un souci d'harmonisation des procédures et des méthodes, il apparaît opportun d'appliquer ce principe de mutualisation en confiant à la Ville la gestion financière du CCAS soit notamment :

- l'élaboration et suivi di budget ;
- l'exécution des budgets (de l'engagement au mandatement)
- la gestion de la trésorerie, de la dette et du patrimoine.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** La présente convention a pour objet la mise en place d'une gestion unifiée des finances de la Ville de Beauvais et du CCAS de Beauvais selon l'esprit de l'article L 5211-4-1; Il du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Article 2 :** Le personnel du service financier du CCAS concerné est de plein droit muté à la Ville de Beauvais et sera mis à la disposition du Maire de Beauvais ou du Président du Centre Communal d'Action Sociale, selon les modalités précisées dans une convention ultérieure.

Ce transfert de personnel porte sur l'effectif constaté à ce jour :

- 2 adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Article 3 :** Le personnel ainsi transféré et donc mutualisé avec le personnel de la Direction des Finances de la Ville de Beauvais consacre l'intégralité de son activité à la Ville de Beauvais et au Centre Communal d'Action Sociale.

**Article 4 :** Le Maire de Beauvais ou le Président du Centre Communal d'Action Sociale adresse directement au Directeur des Finances toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie à ses services. Il contrôle l'exécution des tâches.

**Article 5 :** Le Maire ou le Président du Centre Communal d'Action Sociales peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur des Finances mis à disposition pour l'exécution des missions qu'il lui confie.

**Article 6 :** Les charges de personnel du CCAS transféré à la Direction des Finances de la Ville sont assurées par la Ville de Beauvais.

**Article 7 :** Les produits ou dépenses induits par la gestion de ces charges de personnel (indemnités journalières, ordres de reversement, admission en non valeur...) seront supportés de manière définitive par la Ville de Beauvais.

**Article 8 :** L'organisation financière de cette gestion transversale de la Ville de Beauvais et du CCAS sera déclinée dans une convention à venir.

Fait à Beauvais.

*Pour la Ville de Beauvais,*

**Jean-Marie JULLIEN**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Beauvais

*Pour le Centre Communal  
d'Action Sociale*

**Caroline CAYEUX**  
Présidente du CCAS

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS****MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

Un rapport retraçant les activités 2007 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis nous a été transmis afin qu'il soit présenté par le Maire au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activités 2007 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2007 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

**Mme LE MAIRE :** Il n'y a pas de vote. J'imagine que vous en avez pris connaissance. Alors, brièvement, pour citer les points importants de ce rapport, il s'agit d'abord du point sur le développement économique avec l'achèvement des travaux de viabilité et d'aménagement paysager des tranches 3 et 4 du Parc d'Activités du Haut Villé, les aménagements des Zones d'Activités de Pinçonlieu, des Zones d'Activités à Vocation Environnementale et de l'implantation d'une Pépinière d'Entreprises. Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie, concernant les déchets, il y a eu la mise en place d'une filière de collecte de l'amiante liée sur la déchetterie de Beauvais, l'élaboration d'un plan local de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés, l'élaboration d'un nouveau guide du tri et la réhabilitation des points propres de l'Agglomération. Dans le domaine de l'assainissement, il y a eu des travaux exécutés sur le réseau de Beauvais, sur la Commune de Rainvilliers, de Goincourt, la mise en place d'un équipement de télésurveillance sur des postes de relevage de Frocourt, du Mont-Saint-Adrien, de Milly-sur-Therain et de Troissereux. Troisième domaine de compétences, l'aménagement du territoire et l'habitat, l'élaboration du SCOT, le suivi des projets et des documents d'urbanisme des Communes, l'élaboration du PLH. Dans le domaine des transports, il y a aujourd'hui 21 lignes de transports urbains et 31 bus. Dans le domaine de la culture et du sport, essentiellement la restauration de La Maladrerie. Ce rapport d'activités a pour objet de mettre en exergue les temps forts et les actions menées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en 2007 et il est juste présenté pour prendre connaissance de ce rapport au Conseil Municipal.

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE ET AU PREMIER ADJOINT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS****MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil

Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences dont notamment la signature des marchés publics.

L'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a modifié le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désormais l'article L. 2122-22 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, par délégation du Conseil Municipal, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

L'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de soucrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. ».

Il est proposé au Conseil Municipal, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire, ou en cas d'empêchement de Madame le Maire à Monsieur le Premier Adjoint, la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme HOUSSIN :** Madame le Maire, on avait voté contre, rappelez-vous, lors des premières fois où on avait déplafonné suffisamment les marchés publics pour que les Appels d'Offres puissent passer en marchés adaptés. Je trouve que sur le principe c'est un peu dommage, parce que ce qui était du contrôle de la maîtrise publique, pour le coup, ne l'est plus. D'ailleurs, ça pose des problèmes à toutes les Commissions d'Appels d'Offres parce que comment fonctionner dans la plus grande transparence maintenant ? Sachant que quasiment tous les marchés qui concernent l'investissement au moins, le gros investissement sur une Ville comme la nôtre, ne passeront plus en Commission d'Appels d'Offres officiellement. Si, je sais, on peut toujours faire une Commission d'Appels d'Offres. La Loi ne l'impose plus. Je trouve que c'est dommage que la Loi ne l'impose plus. On avait voté contre la dernière fois et on votera contre cette fois-là aussi.

**Mme LE MAIRE :** Très bien ! Il y a 6 votes contre. Le rapport est adopté.

## AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009

6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des

projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2009 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget primitif 2009 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre des projets des associations suivantes :

- **Groupement philatélique du Beauvaisis : 250 €**  
Fête du timbre et 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'association
- **Les Danseurs du Beauvaisis : 200 €**  
Organisation de thés dansants salle du Franc-Marché

De plus, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations patriotiques est envisagée sur la base des critères suivants :

- 10 euros par adhérent Beauvaisien,
- 5 euros par adhérent de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 270 euros pour l'Union Nationale des Parachutistes,
- 200 euros pour l'Union Nationale des Combattants,
- 780 euros pour l'Union Nationale des anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E, D'A.F.N. (UNACITA)

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 17/02/09, a émis un avis favorable

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 13 février 2004, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé le principe de la mise en place d'une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette commission a pour mission d'évaluer le volume des charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et d'arrêter le montant des attributions des compensations qui seront versées, après que

l'intérêt communautaire d'un certain nombre de domaines de compétences ait été arrêté.

Chaque commune est représentée, au sein de cette commission, par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, hormis la Ville de Beauvais qui bénéficie de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les représentants de la Ville de Beauvais au sein de cette instance en désignant 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 17/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité, en qualité de titulaires, Messieurs JULLIEN, BOURGEOIS, PIA et en qualité de suppléants Mesdames BEUIL, CORILLION et Monsieur LOCQUET, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

**Mme LE MAIRE :** Il s'agit de désigner des représentants de la Ville de Beauvais au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Notre Groupe propose en titulaires Jean-Marie JULLIEN, Jean-Luc BOURGEOIS et Franck PIA. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

**M. VIGUIER :** Nous prenons acte du fait que nous ne devançons pas de quelques mois ou de quelques années la motion que nous avons unanimement votée tout à l'heure et que pour l'instant, ce qui a trait à l'intercommunalité ne sollicite pas de votre part un effort de démocratisation.

**Mme LE MAIRE :** Merci, Monsieur VIGUIER. Alors, mes chers collègues, je vous propose les candidatures en titulaires de Jean-Marie JULLIEN, Jean-Luc BOURGEOIS et Franck PIA. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

**M. VIGUIER :** Puisque ça ne nous concerne pas...

**Mme LE MAIRE :** Vous refusez de prendre part au vote.

**M. VIGUIER :** Nous refusons de prendre part au vote.

**Mme LE MAIRE :** Il y a 36 votes favorables. En suppléant, nous vous proposons Charles LOCQUET, Claire BEUIL et Corinne CORILLION. Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ? 6 abstentions. Le rapport est adopté.

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, RÉGULIERS ET OCCASIONNELS, EXTRA MUROS

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

### Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen en vertu des articles 33, 57 à

59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation de prestations de transports scolaires et périscolaires, réguliers et occasionnels extra muros afin de répondre aux besoins des services enseignement et jeunesse, sports et loisirs et des centres de loisir sans hébergement de la Ville de Beauvais.

Le marché est à bons de commande compris entre un montant minimum annuel de 30.000 € H.T. et un montant maximum annuel de 120.000 € H.T.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans à compter de sa notification.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Beauvais réunie le 2 mars 2009 a attribué le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société CABARO (sise n° 47, rue Corréus – 60005 Beauvais), classée première à l'issue de l'analyse des offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché avec l'entreprise retenue et tout acte y afférant.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 17/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009

6574.64 - SUBVENTIONS AUX CRÈCHES ASSOCIATIVES

### Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

Plus de 400 enfants fréquentent régulièrement ou occasionnellement les établissements dédiés à l'accueil de la petite enfance répartis sur le territoire de la collectivité.

Les structures associatives, qui représentent près de 50% de la capacité d'accueil totale, sont financées à plus de 90% par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (C.A.F.O.) et la Ville de Beauvais.

La C.A.F.O. finance directement les structures à travers la Prestation de Service Unique (P.S.U.) déterminée par le nombre d'heures facturées aux familles.

L'effort financier de la Ville s'est traduit pour 2008 par l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 1.255.000 €, qui est financé en partie par la C.A.F.O. par le versement à la collectivité de la Prestation de Service Enfance (P.S.E.) basée sur le taux d'effort financier engagé.

La mise en œuvre du nouveau contrat Enfance/Jeunesse depuis le 1er janvier 2007 se traduit pour la collectivité par une diminution annuelle du produit généré par la P.S.E.. Ainsi, tout comme les deux années passées, dans le cadre de l'examen des demandes de subventions pour l'exercice 2009, les structures associatives ont été sensibilisées sur cette contrainte financière pour la collectivité.

À l'issue des réunions de concertations, les efforts de gestions réalisés ou projetés devraient limiter une fois de plus l'effort financier de la collectivité pour 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2009 aux structures d'accueil de la petite Enfance une subvention maximale de :

- Association de Gestion des Crèches et Haltes-Garderie Pierre Jacoby : 914.000 €
- Crescendo : 257.000 € (soit 162.000 € pour Kolobane et 95.000 € pour le Chat Perché)
- La Parentine : 100.000 €
- La Farandole : 44.500 €

Comme précisé dans les conventions triennales d'objectifs et de moyens liant la Ville de Beauvais et chaque structure, les modalités de versement de ces subventions sont les suivantes :

- le premier versement correspond à 60 % de la subvention attribuée
- le solde de la subvention sera versée dans les 2 mois qui suivent la remise des comptes certifiés du dernier exercice clos, et diminué de l'éventuel excédent d'exploitation (hors produits financiers) de l'exercice écoulé N-1

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à l'imputation 6754.64 du Budget 2009.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 19/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## STRUCTURES MULTI- ACCUEILS DATES ET HEURES DE FERMETURE

### Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la ville de Beauvais a repris la gestion des structures multi accueils St Jean et St Lucien ainsi que l'accueil familial. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, partenaire de la ville dans la mise en oeuvre de la Prestation de Service Unique, établit des objectifs aux structures Petite Enfance conditionnant le versement des subventions. Ces objectifs fixent le taux d'occupation, le coût horaire d'une place et préconisent des périodes de fermeture.

Pour répondre à ces exigences et maintenir les modalités qui ont prévalu jusqu'alors, le calendrier suivant a été établi :

**Les structures accueillent les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.**

#### • Les structures sont fermées les lundis ou vendredis :

Lorsque le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'an), le 1<sup>er</sup> mai (fête du travail), le 8 mai (victoire 1945), l'ascension, le 1<sup>er</sup> novembre (Toussaint), le 11 novembre (armistice 1918), le 25 décembre, exception faite du 14 juillet, sont un mardi ou un jeudi.

#### • La fermeture annuelle d'été :

Les structures Petite Enfance sont fermées durant quatre semaines au mois d'août. Toutefois, si la première semaine du mois d'août est partagée avec la dernière semaine de juillet, celle-ci entre dans le décompte des quatre semaines de fermeture (ex : calendrier 2012, 30 juillet au 3 août sera la première semaine de fermeture)

#### • La fermeture annuelle d'hiver :

Les structures Petite Enfance sont fermées entre le 25 décembre de l'année N et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Le service Petite Enfance et les Relais Assistantes Maternelles, 11 rue du Roussillon accueillent le public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le service Petite Enfance et les Relais Assistantes Maternelles sont fermés selon le rythme suivant :

#### • Les lundis ou vendredis :

Lorsque le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'an), le 1<sup>er</sup> mai (fête du travail), le 8 mai (victoire 1945), l'ascension, le 1<sup>er</sup> novembre (Toussaint), le 11 novembre (armistice 1918), le 25 décembre, exception faite du 14 juillet, sont un mardi ou un jeudi.

#### • La fermeture annuelle d'hiver :

Le service Petite Enfance est fermé entre le 25 décembre de l'année N et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rythme d'ouvertures et de fermetures qui a prévalu jusqu'alors.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 19/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE SAINT-LAURENT

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le 13 Novembre 2008, la Ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner portant sur le bien immobilier situé 18 rue Saint-Laurent communément appelé « ancienne maternité »

Le Centre Hospitalier de Clermont, propriétaire des lieux, souhaite en effet vendre cet immeuble dont il n'a plus l'utilité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a décidé d'exercer son droit de préemption moyennant un prix de 770.000,00 euros, conformément à l'avis de France Domaine.

Cet immeuble important pourrait, en effet, être utilisé en résidence étudiante idéalement située en centre ville.

L'institut polytechnique LASALLE s'est, par ailleurs, déclaré intéressé pour réaliser une résidence pour ses étudiants et le Conseil d'Administration du 30/01/09 de l'institut LASALLE a entériné ce projet.

Le Centre Hospitalier de Clermont ayant donné son accord sur le prix, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir l'immeuble cadastré section BK n° 77 de 1 893 m2 au prix de 770.000,00 euros,

- de céder cet immeuble au même prix, soit 770.000,00 euros à la Fondation JB GAGNE en vue de la réalisation d'une résidence étudiante pour l'Institut LASALLE,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme HOUSSIN :** Madame le Maire, je voudrais juste faire une petite précision avant, parce que je sais que mes collègues ne l'ont pas fait, si je suis en retard, c'est parce que j'étais au collège Charles Fauqueux en train de participer à la distribution des ordinateurs, soit Ordi 60 et je tenais à m'excuser. C'est plutôt bien, non ? Sur ce dossier, vous vous attendez certainement à ce que je fasse une intervention. D'abord, dans le contexte général, il est très très bien que des étudiants de LASALLE, des étudiants en général d'ailleurs, viennent s'installer en centre-ville. Je crois qu'on l'avait tous, je veux dire, avancé comme un souhait qu'enfin les étudiants du campus, notamment, mais d'autres aussi, viennent réinvestir le centre-ville. Seulement, sur cette proposition que vous nous faites, je vais vous en faire une autre, une deuxième. Vous avez préempté lors du dernier Conseil Municipal les locaux de l'ancienne maternité. Il y avait dans le dernier Conseil Municipal, chers collègues rappelez-vous, dans les délégations du 5 janvier 2009 « droit de préemption urbain », nous sommes de fait aujourd'hui presque quasi-proprétaires de cet immeuble, mêmes propriétaires. Donc, dès lors qu'on était propriétaire, on pouvait tout à fait le garder dans le domaine public et confier les travaux de réhabilitation, notamment de l'endroit et la réalisation de cette résidence étudiante à un bailleur public et à un constructeur public. Ce qui aurait eu deux intérêts à mon sens, premièrement, de conserver dans le patrimoine public cette résidence étudiante. Les étudiants auraient été locataires au même titre que tous les étudiants en résidence étudiante et puis, deuxième intérêt, diversifier. Parce qu'effectivement, il y a les étudiants de LASALLE à loger, mais il y a aussi sur cette Ville d'autres étudiants qui sont aussi dans l'attente de logements. Je pense par exemple aux élèves infirmières qui, souvent, cherchent à se loger sur la Ville et ça aurait eu pour intérêt, premièrement, de garder dans le domaine public, deuxièmement, de pouvoir un peu diversifier la population qu'on accueillait, des étudiants de LASALLE certes, mais aussi d'autres étudiants sur la Ville. Pour cette raison-là, on s'abstiendra sur ce dossier. Je trouve que la procédure qui aurait consisté à garder dans le domaine public cette résidence étudiante était une procédure plus favorable. Le fait de revendre tout de suite à une Fondation privée ne me semble pas une bonne méthode et nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Mme LE MAIRE :** Très bien ! Alors, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions.

## **LOTISSEMENT LA MARETTE** *CESSION DE TERRAIN A NEXITY*

### **MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Le 28 Septembre 2007, le Conseil Municipal délibérait sur la cession d'un terrain du lotissement de La Marette (lot 1) à la Société CEDIBAT en vue de la réalisation d'un programme de constructions de 34 maisons en accession à la propriété qui devaient se situer dans le prolongement du lotissement des Bas Romains, rue du Val.

Une promesse de vente a alors été conclue avec CEDIBAT qui est venue à échéance le 30 Septembre 2008 sans que la Société ne lève l'option d'achat.

Un nouvel opérateur, la Société NEXITY, a alors proposé un nouveau projet à la Ville.

Il s'agirait de réaliser 35 maisons éligibles au dispositif du pass-foncier permettant ainsi l'accession à la propriété à des ménages primoaccédants ne dépassant pas les plafonds de ressources des PLSA. Ce terrain de 15 625 m<sup>2</sup> serait cédé au prix de 346 500 euros HT (soit 110 euros/m<sup>2</sup> de SHON ; la

SHON prévisionnelle du projet étant de 3 150 m<sup>2</sup>), au vu de l'avis des domaines.

Cette proposition s'inscrivant dans les objectifs poursuivis par la Ville de diversifier ses offres de logements et de faciliter l'accession à la propriété pour tous, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente du lot 1, parcelles cadastrées section BY n° 309, BY n° 320, BY n° 322, BY n° 314 du lotissement La Marette à la Sté NEXITY (ou à toute personne morale membre du groupe NEXITY s'y substituant dans le cadre du projet), au prix prévisionnel de 346.500,00 euros HT, en vue de la réalisation d'une opération de 35 maisons éligibles au dispositif du pass-foncier,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **P.R.U. SAINT-JEAN** *CESSION DE TERRAIN A L'OPAC* RUE NOTRE DAME DU THIL

### **MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, l'OPAC est à la recherche de terrain en vue de la reconstruction de logements.

Un terrain cadastré section BG n°s 118, 406 et 120 d'une surface totale de 366 m<sup>2</sup> pourrait accueillir la construction d'un logement.

Néanmoins, ce terrain comporte des contraintes de construction qui nécessitent des fondations particulières.

C'est pourquoi, l'OPAC sollicite une acquisition à l'euro symbolique (sachant que les domaines ont estimé le terrain à 65,00 euros le m<sup>2</sup>).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à l'OPAC de l'Oise le terrain ci-dessus référencé en vue de la construction d'un logement en financement PLAI à l'euro symbolique,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **VENTE DU KIOSQUE DE LA GARE** *AVENUE DE LA REPUBLIQUE*

### **MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

La Ville de Beauvais envisage la vente des murs du local

commercial dénommé « KIOSQUE DE LA GARE » sis 17 avenue de la République.

Il s'agit d'un local commercial comprenant au rez de chaussée, deux salles de restaurant, salle de bar, cuisine, bureau, WC, cadastré section W n°s 368 et 369 d'une surface bâtie de 151,60 m<sup>2</sup> et d'une surface au sol de 230 m<sup>2</sup> environ.

Ce local est actuellement loué moyennant un bail commercial d'une durée de 9 années ayant commencé à courir le 02 Janvier 2002 à Monsieur Pierre ROBERT.

Monsieur ROBERT est intéressé par l'acquisition de ce local et sollicite également l'acquisition d'une emprise d'environ 95 m<sup>2</sup> supplémentaire à prendre sur l'espace situé à l'arrière du bâtiment en vue de la réalisation d'une terrasse couverte. Ainsi, le prix de cession du bâtiment et du terrain supplémentaire auquel s'ajoute le remboursement des frais de déplacement de réseaux se porterait à la somme de 125.000,00 euros, au vu de l'avis des domaines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer à 125.000,00 euros le montant total dû par Monsieur Pierre ROBERT pour l'acquisition du local commercial sis 17 avenue de la République cadastré section W n°s 368 et 369 pour une surface de 230 m<sup>2</sup> environ et de l'emprise supplémentaire de 95 m<sup>2</sup>, déclassée du domaine public à cette occasion,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme HOUSSIN :** Ces 125 000 euros, Madame le Maire, je pense qu'ils ont été fixés selon l'Avis des Domaines.

**Mme LE MAIRE :** Bien sûr.

**M. BOURGEOIS :** Oui, tout à fait, on est même très au-dessus de l'Avis des Domaines, puisque la négociation a duré longtemps, plus d'un an, parce que nous n'étions pas d'accord sur tous les points et sur le prix et sur la conservation dans le patrimoine de la Ville du bâtiment tel qu'il est ou amélioré. Les premières estimations des Domaines se sont situées, si ma mémoire est bonne, autour de 85 000 euros. En réalité, le propriétaire l'achète à un prix qui est un bon prix et qui est à l'heure actuelle un petit peu au-dessus de l'estimation. Il a fait un effort en ce sens que nous exigeons de sa part, pour permettre cette cession.

**Mme HOUSSIN :** On était étonné quand même parce que c'est vrai qu'on ne trouve pas ça cher par rapport au prix du m<sup>2</sup>.

**Mme LE MAIRE :** Je crois qu'il y a un état de vétusté dans le bâtiment.

**M. BOURGEOIS :** Un état de vétusté et des travaux qui auraient coûté très très cher à la Ville, pour un résultat qui n'aurait pas été meilleur puisque, je vous dis, on a tous les verrous aujourd'hui pour que les transformations qu'il peut y faire ne puissent qu'aller dans le sens d'une amélioration et d'autre part, qu'il y ait une interdiction évidemment de démolition. Tant que nous n'étions pas assurés de cette interdiction de démolition, je peux vous dire sans trahir aucun secret que la Municipalité n'était pas favorable à cette cession. D'autre part, il a fait un effort financier et ça représente pour lui 35 années de loyer.

**Mme HOUSSIN :** De toute façon, je crois qu'en ce qui concerne la démolition, ce n'est pas possible puisque c'est un bâtiment inscrit ou classé. Il y a des céramiques GREBER sur ce Kiosque.

**Mme LE MAIRE :** Absolument, vous avez parfaitement raison.

**M. BOURGEOIS :** Au point de vue du toit qui est classé, c'est pour ça qu'il n'y a pas de souci à se faire et là, ça nous proposait aussi la condition de l'embellir par une terrasse dont vous avez vu la maquette dans le rapport suivant qui va avec et qui, évidemment, va quand même dans le bon sens pour la Ville de Beauvais et même plus que dans le bon sens.

**Mme LE MAIRE :** On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

## RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. EXTENSION DU KIOSQUE DE LA GARE

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la cession du kiosque de la gare à son locataire actuel, ce dernier projette de réaliser, côté square, une extension du bâti d'environ 50 m<sup>2</sup> en ossature acier pour conforter l'activité de restauration/bar (ci-joint à titre indicatif une esquisse du projet).

Cette surface, déjà utilisée comme terrasse, n'est couverte que par un « barnum » en plastique qui ne s'inscrit pas dans le nouvel environnement de ce quartier récemment rénové.

Cependant, les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme ne permettent pas la mise en œuvre de ce projet qui contribuerait à l'amélioration de l'aspect visuel de cette façade du bâtiment.

En effet, le document d'urbanisme protégeant les espaces boisés du square jusqu'aux murs du kiosque, pour que le projet puisse se réaliser, il conviendrait en particulier de réduire cette protection.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la mise en oeuvre d'une révision simplifiée du P.L.U.
- d'arrêter les modalités de la concertation avec la population à savoir une exposition sur le projet en mairie avec mise à disposition d'un registre d'observations
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## TRANSFERT DES CRÈCHES ÉCLATÉES ST-JEAN ET HALTE GARDERIE ST-LUCIEN À LA VILLE DE BEAUVAIS

### Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais avait confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des structures relatives à la Petite Enfance.

Dans ce contexte, la crèche éclatée Saint-Jean sise rue du Docteur Dardignac et la crèche collective et halte garderie Saint-Lucien sise rue Pierre Garbet avaient fait l'objet d'une vente à l'Euro symbolique au profit du C.C.A.S. le 20 Octobre 2004.

Aux termes de délibérations du 19 Décembre 2008, une nouvelle organisation des services prévoit d'intégrer le service Petite Enfance à la Direction de l'Éducation de la Ville qui reprend donc la gestion des structures multi accueils et l'accueil familial à compter du 1er Janvier 2009.

L'ensemble des établissements d'accueil actuellement propriété du C.C.A.S. doit donc faire l'objet d'un nouveau transfert au profit de la Ville de Beauvais.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de rétrocession à l'euro symbolique et au profit de la Ville, de la crèche éclatée Saint-Jean cadastrée section CA n° 25 pour 15a 29ca et de la crèche collective et halte garderie Saint-Lucien cadastrée section BI n° 539 pour 30a 22ca plus la moitié indivise de la parcelle cadastrée section BI n° 540 pour 1a 67ca. (Pour mémoire l'avis des domaines s'élève à 162.000 euros pour la crèche Saint-Jean et à 883.000 euros pour la crèche Saint-Lucien),

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## PROSPECTION HYDROGÉOLOGIQUE POUR LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE ET ÉTUDE DES BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

DEMANDE DE SUBVENTIONS

### MONIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Pour diversifier et sécuriser la ressource en eau potable de Beauvais, un nouveau forage de captage doit être créé en dehors de l'aire d'alimentation du champ captant du Canada.

Une première campagne de recherche en eau menée (2000-2006) n'ayant pas permis de trouver un forage satisfaisant à la fois aux critères de qualité et de quantité, il est nécessaire de relancer cette prospection hydrogéologique par :

- la poursuite des tests sur le secteur du Bois de St Quentin,
- la réalisation de forages d'essai sur le plateau sud de Beauvais (zone non prospectée lors des précédentes campagnes).

Une mission d'assistance à maître d'ouvrage et d'ingénierie sera confiée à un bureau d'études hydrogéologiques dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée (seuil d'opération inférieur à 206 000 euros HT).

Le montant du projet ne pourra être estimé qu'après définition précise des sites à prospecter et de la nature des essais. Le taux d'aide de l'Agence de l'Eau se situe dans une fourchette de 40 à 70 %.

Par ailleurs, afin d'améliorer la protection des ressources en eau déjà existantes, la délimitation hydrogéologique des bassins d'alimentation des captages (BAC) doit être réalisée, ainsi que la cartographie des secteurs de vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses (pollutions agricoles principalement).

Ces « études de BAC », introduites par la LEMA (loi sur l'eau de décembre 2006), sont vivement recommandées pour les captages classés prioritaires par l'Agence de l'eau (cas des forages de la plaine du Canada).

Une partie de la mission est actuellement effectuée par la SEAO dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, le complément sera confié à un prestataire privé.

Le montant de cette étude est estimé à 50 000 euros HT et peut être aidé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Enfin, afin d'anticiper les risques liés à la création d'une nouvelle carrière de granulats à proximité du forage F2bis, une demande d'expertise et de suivi sera transmise au Préfet de l'Oise via la DDASS pour le mandatement d'un hydrogéologue agréé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de ces études ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des partenaires institutionnels une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subventions.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL SAINT LUCIEN

DÉCLASSEMENT ET CESSION DE TERRAIN À L'OPAC

### Mme DIKONGUE NYABEN, MAIRE ADJOINT

Le 21 novembre 2008 le conseil municipal délibérait sur le projet de requalification du centre commercial Saint-Lucien et décidait de lancer l'enquête publique préalable à la cession des terrains.

Il est rappelé que l'OPAC est propriétaire des murs du centre commercial et que le projet consiste en la reconstruction d'un bâtiment en longueur, entre la rue de la Tour et la



rue du Docteur Magnier, ouvert sur une place et l'avenue de l'Europe et intégrant une trentaine de logements collectifs au 1<sup>er</sup> niveau.

Cette opération serait réalisée en deux phases afin de permettre la continuité des commerces et la surface commerciale sera à terme presque doublée répartie en 11 commerces.

Ce projet entraîne un déplacement de voies et de stationnements. En effet la rue qui relie la rue du Docteur Magnier à la rue de la Tour serait déplacée plus à l'ouest le long de la maison de quartier et la rue de la Tour devra être légèrement déviée à son extrémité Est pour rejoindre l'avenue de l'Europe ; les sens de circulation restant inchangés.

L'OPAC a donc besoin d'acquérir de la Ville diverses parcelles actuellement à usage public.

En échange l'OPAC céderait à la Ville la partie Sud de l'actuel centre où des places de stationnement seraient recrées.

Ainsi une enquête publique de déassement a eu lieu du 06 au 20 février 2009 qui a donné lieu à un avis favorable du commissaire-enquêteur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prononcer le déclassement des parcelles nécessaires au projet du nouveau centre commercial Saint-Lucien (parcelles BI 548p et 482p) et de céder à l'OPAC à l'euro symbolique,

- d'acquérir à l'euro symbolique de l'OPAC les espaces communs publics recrées à cette occasion (parcelles BI 422 et 492p)

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 18/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## MODES DE CIRCULATION ALTERNATIFS A LA VOITURE

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la mise en place des modes de circulation alternatifs à la voiture particulière, la Ville de Beauvais a dans un premier temps arrêté un schéma directeur des circulations douces par délibération du 28 Septembre 2007.

Une étape complémentaire va bientôt être menée à travers le projet "Velyce", qui consiste en la mise à disposition de vélos à l'intention des lycéens. En effet, un arrêté d'autorisation d'installation de bungalows sur le parking de la République a été pris, pour une durée de 3 mois, en concertation avec le collectif associatif. La ville participera à l'installation de ces locaux et assurera la prise en charge des raccordements et consommations d'électricité et eau.

Des contacts avancés sont pris avec la SNCF afin de louer les locaux de l'ancien buffet de la gare. Cette location fera l'objet d'une convention Ville/SNCF afin de favoriser l'intermodalité TER et Vélo et répondre aux objectifs suivants :

- stockage sécurisé des vélos des utilisateurs du train
- création d'un point de mise à disposition de vélos près de la gare
- projet de pérennisation de l'opération "Velyce."

Toutes ces dispositions permettront à court terme de proposer aux Beauvaisiens plusieurs réponses à leur problématique de déplacement doux, et permettront un accompagnement à la poursuite de l'aménagement des pistes cyclables

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires institutionnels,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels la possibilité de lancer l'opération avant l'octroi des subventions.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

### Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais apporte son soutien financier à la réalisation d'activités dans le cadre de projets d'écoles et notamment pour les deux projets suivants :

#### 1- CLIS école élémentaire Philippe Cousteau :

Classe Coopérative ski et montagne du 23 mars au 3 avril 2009 aux Contamines-Montjoie (Savoie).

Total	Ville	Conseil Général	Parents	Écoles
4.799 €	1.500 €	1.560 €	1.300 € (100 €/famille)	439 €

#### 2- CLIS école élémentaire Albert Camus :

Les activités physiques en CLIS, pour des enfants handicapés moteurs, nécessitent un encadrement et un équipement spécifiques.

L'association APA60 (Activités Physiques Adaptées) apporte son soutien aux besoins de ce public sur la période de janvier à juin 2009.

Total	Ville	Autre
1.320 €	1.000 €	320 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la coopérative de l'école élémentaire Philippe Cousteau la somme totale de 1500 € et d'imputer cette dépense au budget primitif 2009.

- de verser la somme de 1.000 € à l'agent comptable du collège H. Baumont pour le Réseau Ambition Réussite et d'imputer cette dépense au budget primitif 2009.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 20/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ÉCOLE OUVERTE**

COLLÈGES CHARLES FAUQUEUX ET HENRI BAUMONT

**Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Les collèges Charles Fauqueux et Henri Baumont renouvellent leurs demandes de subventions de 4.000 € chacun, pour la mise en œuvre de l'action « école ouverte ».

**Collège Charles Fauqueux :**

Une première session s'est engagée les mercredis depuis le mois de janvier en partant de la pratique de disciplines culturelles aux activités artistiques, les jeunes perfectionnent ainsi leurs connaissances.

Lors des vacances de printemps, seront proposées des activités de préparation au Brevet et aux premiers secours.

Durant le mois de juillet, est prévue l'organisation d'activités sportives et artistiques. Le dernier jour étant réservé à une découverte culturelle.

Une deuxième session aura lieu au mois d'août et proposera des remises à niveau ainsi que des cours de français.

Enfin la dernière session, de septembre à décembre 2009, proposera des activités sportives et musicales.

**Collège Henri Baumont :**

Une première session débute au mois d'avril 2009, avec une préparation à l'attestation de formation aux premiers secours, à l'entraînement aux épreuves du brevet puis à la présentation des aquariums du collège avec divers travaux sur l'eau, la biodiversité aquatique et la découverte des aquariums de Saint-Lucien, du Centre Hospitalier, de la station d'épuration et de la digue Saint-Quentin.

Une deuxième session se déroulera au mois de juillet 2009, avec la découverte de l'environnement et sa région à travers des activités physiques de pleine nature.

La dernière session se déroulera au mois d'août 2009 et proposera la découverte du milieu aquatique à travers des activités physiques de pleine nature.

La ville souhaite soutenir financièrement ces actions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 4000 euros à chacun de ces établissements, dans le cadre de cette opération,

- d'autoriser le versement de cette somme sur le Budget Primitif 2009 à Monsieur l'Agent Comptable du Lycée DELAMBRE (établissement mutualisation du GIP FORINVAL à AMIENS)

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péri-scolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 20/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION****MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT**

Par une délibération en date du 27 avril 2005, le Conseil

Municipal a autorisé la création d'un dispositif de vidéo-protection sur le territoire de la commune de Beauvais.

Ce dispositif s'est progressivement mis en place et comprend aujourd'hui :

- un Centre de Supervision Urbaine (C.S.U.) au sein des locaux de la Police Municipale ;

- 18 caméras dont 3 sur le quartier St Jean, 3 sur la ZUP Argentine, 2 sur le quartier St Lucien, 3 au niveau de la ZAC de Thère, et 7 en Centre ville.

Conformément, à la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité du 21 janvier 1995, 3 objectifs principaux justifient l'installation de la vidéo-protection :

1) la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ;

2) la régulation du trafic routier, la constatation des infractions aux règles de la circulation ;

3) la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol.

Au vu de ces éléments et des demandes formulées par les habitants et le personnel municipal sollicitant l'installation de caméras, la Direction prévention sécurité a étudié la faisabilité et la nécessité de vidéo-protéger certains sites, en fonction des caractéristiques de la délinquance tout en répondant aux critères strictement définis par la loi.

32 sites supplémentaires sont donc proposés à la validation du Conseil Municipal, portant ainsi le dispositif à 50 caméras, répartis sur l'ensemble du territoire de la ville comme suit :

- 10 caméras en centre ville (espace François Mitterrand, rue du 27 juin, place du Jeu de Paume, secteur de la Cathédrale, place Jeanne Hachette, rue de la République et parvis de la gare SNCF) ;

- 2 sur le quartier St Just des Marais (parking St Quentin) ;

- 3 sur Voisinlieu (Maladrerie St Lazare) ;

- 7 sur le quartier Marissel (stade Pierre Brisson) ;

- 4 sur la ZUP Argentine (bâtiments des services techniques) ;

- et enfin, 6 sur le quartier Notre Dame du Thil (quartier des Fleurs et Aquaspace).

Une étude préalable relative à ce projet d'extension a été présentée lors du Comité de pilotage du dispositif de vidéo-protection qui a eu lieu le 7 novembre 2008 et a reçu l'assentiment de la Police Nationale et de la Préfecture de l'Oise.

Parallèlement, ce dispositif d'extension a été soumis aux membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 10 mars dernier, qui ont émis un avis favorable.

Il est important de préciser que ce système s'inscrit dans le Contrat Local de Sécurité Nouvelle Génération signé le 5 juillet 2007, au titre des outils de prévention situationnelle.

Il s'agit donc d'un dispositif qui s'intègre pleinement dans la politique globale de prévention et de sécurité définie par ce contrat, validée par l'ensemble des partenaires et qui comprend, en outre 38 autres actions, portant sur l'aide aux victimes, la citoyenneté, la prévention routière, la prévention de la récidive et de la toxicomanie, la lutte contre l'échec scolaire et le soutien aux familles.

L'installation des nouvelles caméras débutera à l'issue de la procédure d'autorisation et se conduira en plusieurs tranches réparties sur 3 ans. Le coût total du projet s'élève à 300 000 € ; ces crédits seront inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à saisir la Préfecture pour obtenir une autorisation d'extension ;

- de permettre à Mme le Maire ou l'adjoint délégué de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 20/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. GAIRIN :** Je présente sans complexe et même avec satisfaction ce dossier. Il s'agit comme vous l'avez lu de l'extension de notre dispositif de vidéo-protection pour le porter de 18 à 50 caméras, ce qui fait que nous sommes tout à fait dans la cible qui prévoit que le bon système est celui qui comporte 1 caméra pour 1 000 habitants. Nous arriverons à 1 caméra pour un peu plus de 1 100 habitants, ce qui paraît correct. Ce qui nous a poussés à prévoir une extension aussi importante, ce sont les très bons résultats, n'est-ce pas, du dispositif qui existe à l'heure actuelle et qui, comme vous le savez, comporte 18 caméras. Ce dispositif, jusque-là, a permis une action de protection de la population extrêmement importante. Je citerai quelques exemples parlants comme la tentative d'incendie du Bureau de Police d'Argentine signalé par les agents du CSU (Centre de Supervision) de la vidéo. Je citerai encore l'identification des auteurs de l'incendie de la Résidence des Archers, des vols en réunion dans des magasins d'optique et des vols dans des magasins rue Carnot. Par ailleurs, nous avons pu apporter assistance à 8 personnes en danger tombées dans la rue à la suite de malaises, cette intervention très rapide a sans doute évité des décès. Alors, 32 caméras de plus en centre-ville pour 10 caméras (espace François Mitterrand : 2 caméras). Il s'agit de protéger le bâtiment contre les dégradations et les graffitis qui sont nombreux, vous le savez. Rue du 27 juin : 1 caméra pour la sécurisation de la rue piétonne, la lutte contre la dégradation et les graffitis. Nous avons constaté 53 faits de délinquance en 2008 (rue de Buzenval et du 27 juin). Place du Jeu de Paume : 2 nouvelles caméras pour la surveillance des parkings périphériques de l'hyper centre. 313 faits de délinquance ont été commis rue Jeanne d'Arc, Saint-Vincent de Beauvais, rue Jacques de Guehengnies, de Clermont et boulevard Saint-André l'année dernière. Secteur de la cathédrale : 2 caméras. Il y a des problèmes sur place d'exhibition, de consommation de stupéfiants, de vols à l'arraché et de chutes depuis le mur gallo-romain. Des jeunes gens qui se promènent sur le mur gallo-romain, qui en tombent évidemment et qui peuvent – ça n'est pas arrivé jusqu'à présent par bonheur – se blesser grièvement. Place Jeanne Hachette : 1 caméra en vue de la protection des commerces et des usagers. Il y a eu l'an dernier 150 faits de délinquance sur notre place et rue Desgroux. Rue de la République : 1 nouvelle caméra en complément de celle installée en gare routière permettant de couvrir le trajet jusqu'à la gare SNCF. 203 faits ont été constatés en 2008 rue de la République et de la tapisserie. Parvis de la gare SNCF : 1 nouvelle caméra pour lutter contre les agressions et protéger le mobilier urbain dont le parc à vélos et le parking avoisinant. 135 faits ont été constatés en 2008 rue Correus, Jules Brière et Général de Gaulle. Je sors du centre : 2 sur le quartier Saint-Just-des-Marais au parking Saint-Quentin. Il s'agit évidemment de sécuriser le parking et de favoriser une appropriation qui n'a pas encore eu lieu par les usagers afin de délester les parkings du centre-ville et surtout l'encombrement des trottoirs du centre-ville. 3 sur Voisinlieu à La Maladrerie Saint-Lazare pour protéger les travaux en cours naturellement de ce bel et nouvel équipement. Les 2 premières permettront d'assurer la protection du site tandis que la troisième sera située sur le parking afin d'éviter les vols de véhicules, à la roulotte ou d'accessoires. 7 nouvelles caméras sur le quartier Marissel

au stade Pierre Brisson pour protéger le bâtiment municipal, notamment lors des manifestations sportives. 2 de ces caméras couvriront les parkings pour la protection des usagers et de leurs véhicules. 4 sur Argentine, il s'agit de protéger les bâtiments des services publics et les abords en vue notamment de lutter contre les vols qui y sont nombreux. Enfin, 6 sur le quartier Notre-Dame du Thil dont Aquaspace : 3 caméras pour protéger le nouvel équipement, les aménagements du Parc Dassault, les parkings, lutter contre les vols de véhicules, les vols à la roulotte ou d'accessoires. 3 dans le quartier des Fleurs pour accompagner la réhabilitation des espaces publics par la Ville et les travaux de résidentialisation de l'OPAC de l'Oise. Je signale, et vous le savez bien, que de nombreux faits de délinquance ont été commis en 2008 rue des Primevères, de Tillé, Jasmin et Jacinthes. Il ne s'agit pas pourtant de grandes rues, mais 136 faits ont été constatés en une seule année dans ces lieux. Alors, je rappelle en deux mots que le dispositif n'est pas liberticide, contrairement à ce que certains peuvent encore continuer à penser, puisqu'il a uniquement pour but la protection des bâtiments, installations publiques et de leurs abords, la régulation du trafic routier et la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions et de vols. Je vous ai donné la liste des 32 nouveaux sites et je pense que vous serez d'accord avec moi pour constater que nous choisissons de manière pertinente les endroits où ces caméras doivent être placées. D'ailleurs, nous ne le faisons pas seuls mais avec le concours de la Police Nationale et d'un certain nombre de techniciens qualifiés pour cela des Services Techniques évidemment de la Ville. L'examen des localisations des nouvelles caméras prend du temps, les choses sont faites très sérieusement. En ce qui concerne le caractère non liberticide de la Loi, donc de l'installation de vidéo-protection, je rappelle que l'autorisation d'installer de nouvelles caméras ou de premières caméras est donnée après examen du dossier par la Commission Départementale et que cette instance est présidée par le Président du Tribunal de Grande Instance, gardien traditionnel des libertés individuelles. A Beauvais, on ne peut pas dire que d'ailleurs Monsieur DOOMS ne protège pas particulièrement les libertés individuelles d'une manière générale et tout le monde sait qu'il a particulièrement conscience de l'importance de sa mission à cet égard. Il est prévu, comme vous le savez, un droit d'accès aux images. Chaque Beauvaisien pourra accéder aux enregistrements qui le concernent et vérifier leur destruction. Un nombre restreint de personnes en troisième lieu est habilité nominativement à visionner les images et la liste est transmise à la Commission Départementale. L'enregistrement des images est limité dans le temps. La Loi prévoit un délai maximum de 30 jours. La Ville de Beauvais a choisi un délai de 14 jours, ce qui souligne la volonté municipale de préserver encore plus les libertés individuelles si toutefois, par extraordinaire, elles pouvaient être menacées par ce dispositif. La visualisation des parties privatives, vous le savez, est strictement interdite, un système de masquage dynamique étant mis en place pour respecter cette obligation. Certains propriétaires d'immeubles nous ont demandé d'aller jusqu'au hall d'entrée de leurs immeubles, notamment derrière la prison, nous leur avons dit que c'était impossible. A partir du moment où nous sortons du domaine public, il n'est pas question de faire plus et nous avons dû refuser une demande expresse de cet ordre faite par le Syndic de Copropriété de l'immeuble en question. Il y a d'autres mesures de protection, que je ne citerai pas, puisque tous les postes informatiques et d'exploitation ont un code d'accès, etc., tout ceci est très contrôlé là-dedans. Je vous demande de bien vouloir voter ce dossier. Vous savez que la majorité municipale a toujours affirmé sa volonté forte d'assurer par tous les moyens la sécurité des habitants de la Ville, ce qui implique pour nous de trouver un juste équilibre entre prévention, dissuasion et sécurité. Ceci coûte 300 000 euros. Le projet s'inscrit dans le Contrat Local de Sécurité Nouvelle Génération du 5 juillet 2007 et le concours de l'Etat sur le plan pluriannuel de 3 ans est au maximum.

**Mme HOUSSIN :** Il n'y a pas de suspense sur ce rapport et puis je vais répondre de façon très décomplexée à mon collègue GAIRIN. Nous, nous avons toujours eu dans cette assemblée une position par rapport à la vidéosurveillance, vous la connaissez. L'extension de la vidéo-surveillance et le maillage d'une partie importante de notre Ville encore moins. On avait dit à l'époque qu'on était favorable à la vidéo-surveillance à certains moments dans certains endroits quand il fallait effectivement régler un certain nombre de difficultés. Donc, nous voterons contre ce rapport. Contrairement à ce que vient de dire François GAIRIN, les rapports sont beaucoup moins favorables. En ce moment, vous entendez comme moi les rapports nationaux qui disent qu'il y a des difficultés, que ce n'est pas si efficace que ça la vidéo-surveillance, surtout un maillage aussi important que ça. Nous continuons à penser que sous prétexte de sécurité, chers collègues, méfions-nous, on met en cause nos libertés individuelles et collectives.

**M. GAIRIN :** Sylvie HOUSSIN ne m'étonne plus de toute façon et ses contradictions étant quelque chose de permanent...

**Mme LE MAIRE :** Attendez, chacun son tour, Madame HOUSSIN, chacun son tour.

**M. GAIRIN :** Je vais vous lire une lettre adressée par Madame HOUSSIN, le 8 décembre 2008, à Madame Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais. Elle écrit en sa qualité de Vice-présidente chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville au Conseil Général de l'Oise.

« Madame le Maire, dans le cadre de son action en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du soutien aux organismes HLM, j'ai le plaisir de vous faire connaître que la Commission Permanente du Conseil Général de l'Oise, lors de sa réunion de ce jour, a décidé d'attribuer à l'OPAH de l'Oise une subvention d'un montant de 7 934 euros pour la mise en place d'un système de vidéo-protection dans les halls d'entrée de 122 logements tous situés allée Johan Strauss ». Alors, vous écrivez ça, vous vous contredisez aujourd'hui, Monsieur MONTES l'a d'ailleurs signalé et nous le savions, nous n'avions pas besoin de lui, mais il n'a pas hésité à le dire dans la presse.

**Mme HOUSSIN :** Monsieur GAIRIN, je viens de dire précisément que l'on était favorable à l'installation de vidéo-surveillance à certains endroits quand on estimait que pour régler des problèmes de sécurité de façon éphémère, on avait à le faire et dans certaines cages d'escaliers HLM, bien entendu. Je vous rappelle la somme qui est concernée, d'ailleurs, 7 900 €, pas 300 000.

**M. GAIRIN :** Je donnais une réponse un peu plus fouillée. Je tenais à lire cette lettre qui me paraît quand même un document remarquable, pas par son style, ce n'est pas du Voltaire, mais par son contenu. Vous parlez de 7 934 euros, que l'OPAC de l'Oise dispose d'un système de vidéo-protection. C'est écrit dans des documents que je possède et qui émanent précisément de l'OPAC de l'Oise. Dans l'Oise, il existe, au sein du patrimoine de l'OPAC, 455 caméras, et c'est au plus près de la vie intime des gens. C'est donc plus liberticide que quelque chose qui se trouve dans la rue. Ça peut gêner davantage les gens. C'est dans votre cage d'escalier, ça vous regarde de très près. Et pour Beauvais, il y en a combien d'après vous, Madame HOUSSIN ? Je vais vous le dire, il y en a 133 à Beauvais dans le patrimoine de l'OPAC. Alors, vos 7 934 euros, c'est peu de chose, il y a beaucoup plus. C'est parfaitement clair, sur le quartier Saint-Jean : 68, sur le quartier Argentine : 40, sur le quartier Saint-Lucien : 25. Et alors, l'OPAC a fait un bilan de tout ça et ce bilan est extrêmement positif. Ce bilan est extrêmement positif parce qu'il a permis de constater une baisse du coût du vandalisme dans le patrimoine très importante. En 2001, le vandalisme coûtait à l'OPAC 1 077 747 euros pour toute l'Oise évidemment, pour l'ensemble de son patrimoine, en 2002 : 1 280 165 euros. En 2008, nous tombons à 484 116 euros, soit une baisse de 62,2 % du coût du vandalisme en 6 ans et on peut continuer comme ça. Tous les chiffres permettent d'affirmer que le système est bon et quant

à dire que c'est liberticide, je vous rappelle quand même, et c'est une première réponse, que personne à Beauvais ne s'est jamais plaint du fonctionnement du système. Il n'y a jamais eu la moindre plainte là-dessus. Nous sommes allés regarder un peu ce qui se passait dans les importantes villes de gauche, à Strasbourg, à Dijon, à Grenoble. Tiens, Grenoble, c'est intéressant parce que Monsieur Michel DESTOT, Maire PS de Grenoble – tu connais, Grenoble, toi, Jean-Marie – également Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, a écrit ceci sur son site Internet : « Le temps des fantasmes sur la vidéo-protection est révolu. Elle n'est pas censée incarner le règne de Big Brother pour empiéter sur nos libertés. Nos concitoyens sont souvent rassurés par sa présence et je suis pour ma part opposé à une vision qui ne serait qu'idéologique du sujet. La vidéo-protection est un moyen comme un autre de lutter contre l'insécurité ». Mais, je vais vous en lire un autre et puis, je m'arrêterai là, j'en ai plein parce que toutes les grandes Villes et toutes les Villes moyennes de gauche se sont équipées. Gilles CATOIRE, Maire PS bien connu de Clichy-la-Garenne (39 caméras pour 56 000 habitants) écrit ceci : « Le très bon score qu'a réalisé Ségolène ROYAL à Clichy lors de l'élection présidentielle est dû à la mise en place de la vidéo-protection ». Vous vous rendez compte ? C'est grâce à la vidéo-protection que vous avez eu 47 %, ce qui n'est quand même pas énorme d'ailleurs, mais enfin. Je crois qu'il faut admettre les choses comme elles sont. Le Maire communiste, celui de Saint-Martin-du-Terre, c'est modeste, Monsieur DUFOUR dit : « *Idéologiquement, nous étions plutôt contre, mais il faut avouer que c'est efficace* » et personne n'a jamais dit que ça avait gêné les gens dans leurs déplacements en Ville. Personne n'y pense et les gens sont contents parce qu'ils savent que nous constatons grâce à cela une importante baisse des faits de délinquance dans la rue.

**M. PIA :** J'ai eu l'occasion, Madame HOUSSIN, d'aller avec Monsieur VENTOMME, pour une visite fort instructive puisque, entre autres, nous avions la présentation et la visite de la résidentialisation de l'immeuble rue des Vignes. C'était il y a une quinzaine de jours maintenant. On nous a présenté les travaux de résidentialisation fort intéressants qui avaient été faits et on a longuement parlé aussi des problèmes de vidéo-protection à l'OPAC, on a eu l'occasion d'aller visiter le PC de vidéo-protection qui a été réalisé par l'OPAC sur le quartier Saint-Lucien. Je m'adresse tout particulièrement à l'administratrice de l'OPAC que vous êtes en vous invitant à aller visiter ce local de protection où, effectivement, dans de très nombreux immeubles de l'OPAC, nous pouvons vérifier ce qui se passe dans les cages d'escaliers et cela a permis, comme l'a dit justement notre collègue GAIRIN, de faire baisser, mais dans des montants extraordinaires, le coût lié au vandalisme. Je crois qu'on en arrive à des chiffres avec moitié moins de dépenses sur certaines cages d'escaliers et notamment, par exemple, sur le secteur de Noailles, à des diminutions du taux de vandalisme impressionnantes. Je crois qu'on passe de 2004 à 7 000 euros, à 462 euros pour l'année 2008. Donc, il ne faut pas agiter le chiffon rouge par rapport à la vidéo-protection, cela permet aussi de respecter les libertés individuelles de celles et ceux qui n'ont rien à se reprocher.

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN, je vais vous donner la parole après, j'ai déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises que depuis qu'il y a la vidéo-protection dans les bus, nous avons sur les agressions physiques une baisse de 50 %, sur les agressions verbales une baisse de 90 % et sur tout ce qui est jet, lancement de pierres ou autres une baisse de 60 %. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui les chauffeurs de bus sont soulagés de pouvoir conduire dans la sérénité ou en tout cas dans un semblant de sérénité et de sécurité.

**Mme HOUSSIN :** Je pense que jamais une caméra ne remplacera, dans une cage d'escalier, une bonne charte signée entre les locataires qui, eux, prennent la responsabilité d'assurer solidairement l'entretien et la sécurité de leur cage d'escalier. Effectivement, c'est une position et nous la maintenons.

**Mme LE MAIRE :** Je pense que ça n'est pas l'un sans l'autre, et l'OPAC fait et la charte et la vidéo-protection et c'est grâce

aux deux conjuguées qu'ils obtiennent des résultats et qu'ils envisagent d'ailleurs d'étendre ce processus le plus possible.

**M. JULLIEN :** Je vais apporter un modeste témoignage d'ancien locataire de l'OPAC, puisque dans ma tour, j'ai vu des progrès extrêmement sensibles au niveau de l'état des cages d'escaliers et des ascenseurs dans la tour A13. J'ai pu recueillir le témoignage des 89 locataires de cette tour, il y a, dans cette tour, une caméra dans chaque ascenseur, ce qui nous fait deux caméras plus deux caméras également qui surveillent le hall d'accès à l'immeuble, plus une caméra qui surveille également le hall des boîtes aux lettres. Depuis l'installation de ces caméras et c'est indépendant de la charte d'escalier, les dégradations ont diminué de manière extrêmement considérable et pas un locataire n'est venu se plaindre de la présence de ces caméras parmi les 89 résidents de cette tour.

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN, je ne peux pas imaginer que vous continuiez à avoir cette espèce de position dogmatique et je serais curieuse d'ailleurs de voir ce qu'en pensent Monsieur VIGUIER et Madame ROUBI. Vous me paraissez être la seule à intervenir sur ce dossier.

**Mme HOUSSIN :** Dogmatique et sectaire, vous devriez rajouter.

**M. VIGUIER :** Nous sommes en parfait accord avec notre Présidente de groupe sur cette question comme sur la plupart des autres questions que nous avons le plaisir d'aborder séance après séance. Non, non, absolument, très clairement, nous avons des interrogations fortes sur le plan des principes et ce n'est pas parce qu'on est très décomplexé qu'il faut oublier d'avoir des principes et on a des interrogations fortes en termes d'efficacité et il y a beaucoup aujourd'hui de collectivités qui se posent des questions sur l'efficacité réelle de cet équipement. Très simplement, nous sommes relativement aujourd'hui dans le doute par rapport à l'efficacité réelle et on n'a pas été convaincu par le rapport du Maire adjoint et, très clairement, nous voterons contre l'extension de cette vidéo-surveillance qui ne nous semble pas être un gage d'efficacité et absolument pas un gage de respect des libertés publiques.

**Mme LE MAIRE :** Je crois, Monsieur VIGUIER, que vous n'êtes ni dans le concret ni dans le pragmatisme. Vous ne devez pas rencontrer beaucoup de Beauvaisiens qui ont eu des soucis de sécurité dans cette Ville autrefois.

**M. TABOUREUX :** Monsieur VIGUIER, je pense que vous avez tout à fait raison, ces questions-là, il faut se les poser, se les reposer, se les re-reposer et c'est parce qu'on se les pose aussi que les libertés sont préservées et que l'utilisation est faite dans le respect de ces libertés.

**Mme LE MAIRE :** On passe au vote. Qui vote contre ? 6 qui votent contre la sécurité dans Beauvais.

**M. VIGUIER :** Non, ça, c'est votre interprétation subjective et sectaire, Madame le Maire.

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

### Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

À l'occasion de la Journée Internationale de la Femme le 8 mars 2009, les associations oeuvrant dans le champ du droit des femmes souhaitent se réunir cette année, au vu du franc succès remporté les années précédentes, pour organiser ensemble une manifestation à l'intention du public féminin, et notamment des femmes résidant sur les quartiers prioritaires de la Ville de Beauvais.

De nombreuses actions seront donc menées sur le territoire de la Ville à des dates différentes sur le mois de Mars.

Participeront à ces manifestations, le samedi 7 mars « l'Écume du jour » avec des souffleurs qui interviendront sur la place du Marché, suivi ensuite d'un vernissage et d'une exposition à l'association, l'après-midi.

Le samedi 14 mars, projection du film « les bureaux de Dieux » au Cinespace à 18h 00 suivi d'une discussion en partenariat avec l'association « Paroles de Femmes ».

Le 20 mars – Speed booking à l'Écume – en présence de Zahia Rhamani, auteur.

Également le vendredi 27 mars : soirée discussion animée par Viviane Guerre, psycho-sociologue

Le CIDFF accueillera le public autour d'une exposition au théâtre du Beauvaisis, suivi d'un théâtre forum (4 saynètes) joué par des comédiens de la Compagnie Najé, le dimanche 15 mars de 16h à 18h.

L'association « Destin de Femmes » recevra, le samedi 7 mars en soirée, le public au Franc Marché, pour un repas suivi d'une soirée dansante.

Le Dimanche 8 mars, un tournoi de football féminin sera organisé au Stade Louis Roger de 13H30 à 17H00, avec la participation des joueuses de l'ASBO. Des animations seront proposées en parallèle au tournoi, ainsi qu'une exposition prêtée par le Conseil Régional.

Parallèlement à ces projets, les associations ont souhaité valoriser l'ensemble des partenaires qui vont s'investir lors de cette journée et qui mettront en place des actions au cours du mois de mars 2009.

C'est pourquoi une affiche commune regroupe l'ensemble de ces actions (soit une dizaine environ) échelonné tout au long du mois.

Le budget prévisionnel de ce dispositif atteint 6 700 €. Le Conseil Régional a été sollicité à hauteur de 1 900 € (auquel s'ajoute le prêt d'une exposition) et le Conseil Général pour 1 800 €.

Les associations CIDFF, Destin de Femmes et l'Écume du Jour, sollicitent donc la Ville de Beauvais pour une subvention complémentaire de 3 000 € répartie comme suit :

- 500 € pour le CIDFF
- 2 000 € pour Destin de Femmes
- 500 € pour l'Écume du Jour

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'accorder une subvention de 500 € pour le CIDFF, 2 000 € pour Destin de Femmes, 500 € pour l'Écume du Jour
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 20/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme PERNIER :** Merci, Madame le Maire. En plus, délibération tout de même attendue par nous tous ce soir. A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme...

**Mme HOUSSIN :** Alors, ce n'est pas le bon titre.

**Mme PERNIER :** Je m'en doutais.

**Mme HOUSSIN :** Est-ce que je peux intervenir ?

**Mme PERNIER :** Oui, on va la laisser intervenir quand même.

**Mme HOUSSIN :** L'intitulé officiel de cette journée du 8

mars, c'est la Journée Internationale des Femmes et pas de la Femme. Il ne s'agit pas d'un mythe, il s'agit des citoyennes que nous sommes. C'est la Journée Internationale des Femmes.

**Mme LE MAIRE :** Bien. Alors, Madame PERNIER, si vous voulez bien reprendre le fil de votre délibération.

**Mme PERNIER :** À l'occasion de la Journée Internationale des Femmes qui s'est célébrée le 8 mars dernier, les associations œuvrant dans le champ du droit des femmes se sont réunies cette année, au vu du franc succès remporté les années précédentes, pour organiser ensemble une manifestation à l'intention du public féminin, et notamment des femmes résidant sur les quartiers prioritaires de la Ville de Beauvais. De nombreuses actions seront donc menées sur le territoire de la Ville à des dates différentes sur le mois de mars. Ont participé le samedi 7 mars « l'Écume du Jour » avec des souffleurs qui sont intervenus sur la place du Marché. D'ailleurs, c'était très très beau. J'ai eu cette chance de pouvoir voir ce spectacle. Des textes de femmes, en effet, ont été soufflés dans les oreilles des habitants et ensuite, cette manifestation a été suivie du vernissage de l'exposition de Madame Monique ROBERT à l'association l'après-midi à laquelle nous avons également participé. Le samedi 14 mars, demain, nous avons la projection du film « les bureaux de Dieux » au Cinespace à partir de 18 h et cette projection sera également suivie d'une discussion avec l'association « Paroles de femmes ». Le 20 mars, nous aurons le Speed booking à l'Écume en présence de Zahia Rhamani, auteur de plusieurs livres. Et nous aurons également le vendredi 27 mars, une soirée discussion animée par Vivianne Guerre, psychosociologue. Le CIDFF accueillera le public autour d'une exposition au théâtre du Beauvaisis, suivie d'un théâtre forum joué par les comédiens de la Compagnie Naje, le dimanche 15 mars de 16 h à 18 h. L'association « Destin de femmes » a reçu, le samedi 7 mars, au Franc Marché et a également organisé un repas suivi d'une soirée dansante. Le dimanche 8 mars, un tournoi de foot féminin a également été organisé au Stade Louis Roger avec la participation des joueurs de l'ASBO. Et parallèlement à ces projets, les associations ont souhaité valoriser l'ensemble des partenaires qui vont s'investir lors de cette journée et qui mettront en place des actions au cours du mois de mars 2009. C'est pourquoi une affiche commune regroupe l'ensemble de ces actions échelonné tout au long du mois. Un livret décrivant le programme de ces actions a en complément été réalisé par « l'Écume du Jour » et diffusé auprès des structures associatives et lieux d'accueil du public. Le budget prévisionnel de ce dispositif atteint 6 700 euros. Le Conseil Régional a été sollicité à hauteur de 1 900 euros et le Conseil Général pour 1 800 euros. Les associations CIDFF, Destins de Femmes et l'Écume du Jour, sollicitent donc la Ville de Beauvais pour une subvention complémentaire de 3 000 euros répartie comme suit : 500 euros pour le CIDFF, 2 000 euros pour Destin de Femmes, 500 euros pour l'Écume du Jour.

**Mme LE MAIRE :** Merci, Madame PERNIER. Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

## VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux

commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% Etat et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 2 février 2009, il est proposé de retenir les dossiers suivants :

#### 1.2.3. (SAS Feminastyl) :

Montant des dépenses subventionnables : 9 880 euros.

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 3 952 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

#### Au-delà rose (Melle Delphine LESAGE) :

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 8 880 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

#### SARL C'style (salon de coiffure Voisinlieu) :

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 5 348 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant de la subvention s'élève à :

1.2.3. (SAS Feminastyl) : 3 952 euros

Au-delà rose (Melle Delphine LESAGE) : 8 880 euros

SARL C'style (salon de coiffure Voisinlieu) : 5 348 euros

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer les subventions précitées,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires aux versements des subventions.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 03/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (UCAB)

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

L'U.C.A.B. participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire. Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention. Cette année, compte tenu du programme ambitieux d'animations proposé par l'UCAB, le montant de la subvention s'élève à 60 000 euros.

Compte tenu du montant de la subvention, il est nécessaire de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à l'UCAB de mettre en œuvre dès à présent son programme d'animations il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ;

Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 03/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du désignée ci-après par "La Ville de Beauvais"

D'une part,

### Et :

L'Union des Commerçants et Artisans de Beauvais, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et déclarée en Préfecture de l'Oise le 29/01/02 sous le n° W601001278 (avis n° 1572 publié au JO du 20/04/02), ayant son siège social à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Pont de Paris, 60000 Beauvais, représentée par Valérie De KONINCK, Présidente

désignée ci-après par "L'Association"

D'autre part,

### IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

#### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Beauvais apport son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

#### Article 2 : Activités de l'association prises en compte

L'Union des Commerçants et Artisans de Beauvais propose de réaliser le programme d'actions suivant :

- Fondez de plaisir (Avril)
- Beauvais Casino (Mai)
- Foire de Beauvais (Mai)
- Fêtes des Mères (Juin)
- Fêtes Jeanne Hachette (Juin)
- Rentrée des classes (Septembre)
- Semaine du goût (Octobre)
- Beauvais en folie (Novembre)
- Féeries de Noël (Décembre)
- Site internet
- Bulletin d'information mensuel

#### Article 3 : Subvention de fonctionnement

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville de Beauvais s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant maximum prévisionnel de 60 000 euros.

Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera de la manière suivant :

- un acompte de 20 000 euros en mars 2009 représentant un tiers de la subvention ;
- un versement intermédiaire de 20 000 euros en juillet 2009 représentant un tiers de la subvention. Ce versement est subordonné à la production des factures pour les animations prévues entre mars et juin et à la présentation du bilan comptable entre le 01/01/08 et le 31/12/08.
- le solde au terme du programme d'actions et au plus tard en janvier 2009, sur présentation des factures acquittées correspondantes et d'un rapport final d'activités.

#### Article 4 : Aides complémentaires apportées par la Ville de Beauvais

En complément de la subvention de fonctionnement, la

Ville de Beauvais apporte une aide complémentaire à l'association :

- mise à disposition d'un local
- mise à disposition de mobilier de bureau
- mise à disposition de personnel pour le montage des actions.

#### Article 5 : Communication

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par la Ville de Beauvais par l'apposition de son logo.

L'association s'engage à se concerter avec le service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

#### Article 6 : Contrôle

6.1 Contrôle des actions : L'Association rendra compte régulièrement à la Ville de Beauvais de ses actions au titre de la présente convention.

L'Association transmettra notamment chaque trimestre à la Ville de Beauvais, un rapport d'activités portant sur la réalisation des actions prévues.

#### 6.2 Contrôle financier :

6.2.1 - Engagements de l'association relatifs au contrôle financier  
Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> avril au 30 mars. Dans ce cas, l'exercice comptable de l'Association ne coïncidant pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville de Beauvais et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

#### 6.2.2 - Comptes annuels

Au plus tard, le 1<sup>er</sup> juin n+1, l'Association transmettra à la Ville de Beauvais, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice clos (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention. Ce document devra, en outre, décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

L'Association présentera un bilan détaillé retraçant la réalisation du budget prévisionnel relatif aux activités subventionnées tel que mentionné à l'article 3. Ce document devra permettre à la Ville de Beauvais d'évaluer les actions entreprises.

6.3 Contrôle exercé par la Ville de Beauvais : L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Beauvais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

À cet effet, le service Vie associative et plus particulièrement le service concerné par l'activité de l'Association sont chargés du contrôle de l'Association. Cependant la Ville de Beauvais pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande de la Ville de Beauvais, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer la Ville de Beauvais des modifications intervenues dans les statuts.

6.4 Paraphe du Président de l'Association : Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville de Beauvais devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

**Article 7 : Assurances**

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Beauvais ne puisse être recherchée. L'Association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Beauvais de la souscription de ces polices d'assurance et du paiement effectif des primes correspondantes.

**Article 8 : Prise d'effet - Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2009.

**Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Ville de Beauvais pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par la Ville de Beauvais par émission de titres de recettes.

Fait à Beauvais.

*Pour la Ville de Beauvais,*

**Caroline CAYEUX**  
*Maire de Beauvais*

*Pour l'Association*

**Valérie De KONINCK**  
*Présidente*

**Mme ROUBI** : L'année dernière au Conseil Municipal du 23 mai 2008, nous avions aussi voté la délibération avec la subvention aussi de l'U.C.A.B. qui était de 54 000 euros, cette année c'est 60 000. Toutes les associations en général nous disent que leur subvention a baissé, mais l'U.C.A.B. a une augmentation de 6 000 euros, c'est bien. Mais, l'année dernière, j'avais demandé éventuellement à avoir le bilan financier, parce qu'on n'a aucun élément de bilan de l'association et j'aurais voulu avoir aussi le bilan financier des actions de l'U.C.A.B. Merci.

**M. LOCQUET** : Les subventions pour l'U.C.A.B. en fait ne sont versées que sur présentation et réalisation des actions. Ça sera avec plaisir que Sébastien PROUST vous fera passer le résultat de cette année. Nous sommes désolés si on ne l'a pas fait avant. Ah, il semblerait que les bilans aient été transmis. Nous vous transmettrons les bilans puisqu'en fait, nous les avons eus. La subvention est supérieure parce que l'an dernier, au vu du budget, ils n'ont pas pu réaliser l'intégralité des manifestations qu'ils souhaitaient entreprendre.

**Mme LE MAIRE** : Très bien ! On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

Dans la poursuite de cet objectif, il est ainsi prévu un redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Bellevue et Camard.

Pour ce faire, la Ville a engagé une politique active d'acquisition des murs des différents lots commerciaux des centres Bellevue et Camard.

En parallèle, les premières négociations avec les commerçants ne souhaitant pas être transférés sur le site Agel ont débuté.

Ainsi, au regard de la délibération du 2 février 2007 et de la signature de l'acte de vente du 11 décembre 2008, la Ville de Beauvais a acquis les murs de la boucherie du centre commercial Bellevue, correspondant au lot n°3. Suite à cette acquisition, une négociation a eu lieu avec la SARL Royal Steack exploitant le commerce.

Afin d'acter les conclusions de cette négociation, il est prévu la signature d'un protocole transactionnel de résiliation de bail. Ce document arrête la date de libération des locaux par la SARL Royal Steack au 30 juin 2010 ainsi que le montant de l'indemnité de résiliation versée par la Ville de Beauvais, s'élevant à 93 000 euros.

Il est rappelé que la convention pluriannuelle du PRU Saint-Jean prévoit pour ce type de dépenses des participations financières à hauteur 35% pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de 22% pour la Caisse des Dépôts et Consignations.

À ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole transactionnel de résiliation de bail,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les dossiers de demandes de subventions,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 03/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur François GAIRIN ne prend pas part au vote.

*En annexe, le projet de protocole transactionnel de résiliation de bail.*

## PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE RÉSILIATION DE BAIL

BOUCHERIE DU CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

L'un des objectifs principaux du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean est de favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements sur le quartier.



## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

- **19 décembre 2008** : Mise à disposition de locaux situés à l'angle des rues de la Bauve et de Thiérache à Beauvais, propriété de la Ville, au profit de l'association « Crèche la Parentine ». Cette location est consentie pour un montant annuel de 1.370,08 euros.

- **23 décembre 2008** : Mise à disposition d'un logement situé 4 rue Louis Roger à Beauvais, à titre précaire, pour la période du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009. Le montant du loyer s'élève à la somme de 400 euros par mois.

- **23 décembre 2008** : Mise à disposition de la crèche et halte-garderie située 16 avenue de Flandres Dunkerque au profit de l'association de gestion des crèches et haltes-garderies jusqu'au 31 décembre 2008, avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Le montant du loyer pour l'année 2007 s'élève à 11.819,98 euros TTC et pour l'année 2008 à 11.819,98 euros TTC, payables en une fois.

- **12 janvier 2009** : Passation d'une convention avec LE GROUPE TERRITORIAL pour la participation d'un agent à une formation d'actualité sur le service minimum d'accueil. Les frais correspondants s'élèvent à 595,00 euros HT.

- **11 janvier 2009** : Passation d'un marché avec les entreprises ci-après pour procéder à l'aménagement du sous-sol des services techniques municipaux :

- Lot 1 : maçonnerie – SOTRAFAN – 1.200 euros HT
- Lot 2 : cloisons – MENUISERIE DU MOULIN – 5.748,16 euros HT
- Lot 3 : peinture – SEPP – 7.300,44 euros HT

- **16 janvier 2009** : Passation d'un marché avec les entreprises ci-après pour procéder aux travaux d'accessibilité à la Direction de la Culture, Espace François Mitterrand :

- Lot 1 : maçonnerie – SOTRAFAN – 8.657,50 euros HT
- Lot 2 : menuiseries doublage –  
DESIREST MERCIER – 10.640,25 euros HT
- Lot 3 : faux plafond – CIP – 2.356,39 euros HT
- Lot 4 : plomberie – chauffage – ASFB – 2.890 euros HT
- Lot 5 : électricité – SIDEM – 2.334 euros HT
- Lot 6 : peinture sol – SPRID – 8.018,57 euros HT

- **23 janvier 2009** : Passation d'un contrat avec la société ELYO GDF SUEZ pour procéder à la maintenance des installations de climatisation. Le montant annuel du contrat s'élève à 331 euros HT.

- **23 janvier 2009** : Passation d'un marché entre la ville de Beauvais et l'entreprise NTI pour procéder à la réalisation de prestations informatiques et la mise à disposition de personnels informatiques spécialisés. Le montant du marché s'élève à la somme maximum de 15.000 euros TTC.

- **23 janvier 2009** : Passation d'une convention avec le CIDEFE pour la participation d'un Conseiller Municipal à une formation intitulée « je crée mon blog ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 421 euros TTC.

- **23 janvier 2009** : Passation d'une convention avec le Centre de Formation et de Conférences (CFC) pour la participation d'un agent à une formation intitulée « l'actualité de la réforme des marchés publics ». La dépense correspondante s'élève à 1.965 euros TTC.

- **23 janvier 2009** : Passation d'une convention avec le CFPPA pour la participation de 8 agents à la formation « vannerie préparatoire à la réalisation de gros objets de vannerie extérieur ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent à la somme de 4.673,30 euros TTC.

- **23 janvier 2009** : Mise à disposition d'un logement de fonction au profit d'un instituteur en poste à Beauvais situé 41 rue des Vignes à Beauvais. Le loyer mensuel s'élève à la somme de 318,51 euros.

- **27 janvier 2009** : Passation d'une convention avec GAZ Réseau Distribution France pour définir les modalités de desserte en gaz naturel des bâtiments D et E, rues Honoré de Balzac et Gustave Flaubert dans le cadre de l'opération ANRU sur le Quartier Saint-Jean. Le génie civil du réseau sera supporté par la commune, GRDF fournira et posera le réseau de distribution et se chargera d'incorporer ces ouvrages dans la concession d'exploitation.

- **27 janvier 2009** : Modification de la décision 2008-801 portant sur le marché de gardiennage de la place Jeanne Hachette et des abords de la Cathédrale pendant les fêtes de Noël 2008 ; passé avec l'entreprise SECURITE PREMIERE, selon le tarif indiqué ci-après :

- du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2008 :
  - l'heure de gardiennage avec maître-chien - 1 personne : 16,00 euros HT
  - l'heure de gardiennage avec maître chien - 2 personnes : 32,00 euros HT
  - l'heure majorée de gardiennage avec maître-chien - 2 personnes : 64,00 HT
- du 1<sup>er</sup> au 12 janvier 2009 :
  - l'heure de gardiennage avec maître-chien - 1 personne : 16,00 euros HT
  - l'heure majorée de gardiennage avec maître-chien - 1 personne : 32,00 HT

- **29 janvier 2009** : Mise à disposition gratuite des locaux de l'ASCA au profit de l'association TABLE RONDE Beauvais 108 pour y organiser un concert.

- **29 janvier 2009** : Passation d'un contrat avec les Maisons Paysannes de l'Oise pour conduire l'opération d'animation de sensibilisation à l'architecture picarde traditionnelle en direction des jeunes du grand public à l'Ecospace de la Mie au Roy, pour un montant de 200 euros TTC.

- **2 février 2009** : Passation d'un contrat avec la société Lenormant Manutention, pour une somme de 500 euros TTC, concernant la maintenance préventive de la nacelle utilisée par la régie technique « affaire culturelle ».

- **2 février 2009** : Mise à disposition gratuite des ateliers d'artistes au profit de Madame Tina MERANDON, photographe, dans le cadre des photomaux 2009.

- **2 février 2009** : Mise à disposition gratuite de matériel technique du 9 mars au 23 mars 2009 au profit de l'association Comptoir Magique pour l'organisation de concerts dans le cadre du 14<sup>ème</sup> festival du Blues autour du Zinc.

- **3 février 2009** : Passation d'un contrat avec la société FINANCE ACTIVE pour renouveler le droit d'utilisation du logiciel INSITO en matière de gestion de dette. Les frais d'accès à ce logiciel s'élèvent à 6.350,16 euros TTC par an.

- **3 février 2009** : Convention de formation passée avec le Centre de Formation Professionnelle d'Agent Conducteur de Chien de Sécurité – Madame BERTHIER – pour la participation d'un agent à la formation « Conducteur de Chien de Sécurité ». Les frais de cette formation s'élèvent à 1 400,00 euros Net, ainsi que la participation de 6 agents à la formation « Recyclage Maître-chien ». Les frais cette formation s'élèvent à 3 300,00 euros TTC.

- **6 février 2009** : Mise à disposition gratuite de l'Auditorium Rostropovitch au profit de la Ligue Nationale contre le Cancer

du 11 au 14 juin 2009 pour l'organisation d'une représentation théâtrale.

- **6 février 2009** : Passation d'un contrat avec la société AGILEC pour procéder à la maintenance des installations de transformateurs haute tension. Le montant annuel du marché s'élève à un maximum de 18.700 euros HT.

- **6 février 2009** : Passation d'un contrat avec la société OTIS pour procéder à la vérification des installations d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs. Le montant annuel du marché s'élève à un maximum de 33.000 euros HT.

- **6 février 2009** : Passation d'un marché avec la société GRANIOUEST pour procéder au réaménagement en granits des rues Honoré de Balzac et Gustave Flaubert. Le montant du marché s'élève à un montant de 3.608,04 euros HT.

- **6 février 2009** : Mise à disposition d'un logement situé 52 rue de Sénéfontaine à Beauvais au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais. Cette mise à disposition est consentie jusqu'en juin 2009 moyennant le versement d'un loyer mensuel de 298,62 euros.

- **12 février 2009** : Passation d'un contrat de maintenance entre la Ville de Beauvais et la Société CHUBB pour un montant annuel de base de 2 622,91 euros HT avec les trois options suivantes :

Abonnement d'astreinte 24/24 qui donne droit à des interventions en dehors des heures ouvrables dans les 4 heures, 915 euros HT,

Remplacement des batteries suivant la norme NFS 61933, tous les 4 ans ou si l'autonomie mesurée est inférieure à l'autonomie assignée, pour 213,50 euros HT,

Reconditionnement NF préventif des détecteurs sur 4 ans à raison de 1/4 par an, détecteur ionique et optique uniquement, pour 440,00 euros HT, Soit un total de 4 191,41 euros HT.

- **13 février 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société MUSI.COMOISE, afin d'assurer un bal à Beauvais le 21 juin 2009 dans le cadre de la fête de la musique, pour un montant de 1.196 euros TTC, plus les frais d'accueil des artistes à hauteur de 150 euros TTC.

- **13 février 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le groupe « CHURCHFITTERS », dans le cadre de la fête de la musique à Beauvais le 21 juin 2009, le contrat est passé avec l'association « La Station Service » demeurant à Rennes, pour un montant de 2.215,50 euros TTC, plus les frais d'accueil des artistes à hauteur de 300 euros TTC.

- **16 février 2009** : Passation d'un contrat de maintenance des portes, portails automatiques et barrières levantes, entre la Ville de Beauvais et la Société RECORD pour un montant annuel maximum de 15 400,00 euros HT. Le contrat est passé pour une durée de 1 an à compter de la date de notification. Il pourra être renouvelé, par reconduction expresse, pour une durée de un an pendant 3 années consécutives.

- **16 février 2009** : Passation d'un marché avec les entreprises ci-après pour procéder à des travaux d'aménagement des terrains familiaux au lieu-dit Muid Pinel :

Lot 1 : société FRANCIOLI pour un montant de 106 851,50 euros TTC

Lot 2 : société ISS ESPACES VERTS pour un montant de 20 319,49 euros TTC

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

**Mme LE MAIRE** : Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon week-end.

**La Séance est levée à 21H25.**